



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018-260

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-30-006 - 2018-015 autorisation vaccination grippe saisonnière (13 pages)	Page 4
R32-2018-07-17-015 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-196 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 1 boulevard de la Liberté à DOUCHY LES MINES (59282) (2 pages)	Page 18
R32-2018-07-17-016 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-197 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 5 rue Anatole France à WINGLES (62410) (2 pages)	Page 21
R32-2018-07-23-049 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-198 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 9 place Faidherbe à ROUBAIX (59100) (2 pages)	Page 24
R32-2018-07-25-035 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-199 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFLANDRES » situé à HALLENNES-LES-HAUBOURDIN (59320) (6 pages)	Page 27
R32-2018-07-25-036 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-200 portant autorisation de transfert, rue de Folkestone, immeuble « Les Terrasses de la Falaise », à BOULOGNE-SUR-MER (62200), de l'officine de la pharmacie mutualiste exploitée par la Mutualité française Nord-Pas-de-Calais (2 pages)	Page 34
R32-2018-07-27-029 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-202 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 94 rue des Déportés à CRESPIEN (59154) (2 pages)	Page 37
R32-2018-07-27-030 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-203 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 114 rue Solférino à LILLE (59000) (2 pages)	Page 40
R32-2018-08-03-010 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-205 portant rejet d'une demande de transfert d'officine de pharmacie pour le chemin de l'empire à SAINT-AMAND-LES-EAUX (59230) (3 pages)	Page 43
R32-2018-08-27-019 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-208 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise 58 rue Jean Jaurès à ESCAUDAIN (59124) (2 pages)	Page 47
R32-2018-08-23-006 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-212 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE» situé 17 rue de la Digue à LILLE (59 800) (4 pages)	Page 50
R32-2018-08-24-007 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-213 portant autorisation de transfert, au 16 rue du Maréchal Leclerc à WASQUEHAL (59290), de l'officine de pharmacie « BERLEMONT », officine gérée en nom propre (3 pages)	Page 55

R32-2018-08-28-006 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-215 portant autorisation de transfert, à l'angle de la rue du renouveau et de la rue Pierre Mendès France à VENDIN LES BETHUNE (62232), de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL « PHARMACIE LACHOR » (4 pages)	Page 59
R32-2018-08-03-011 - Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-206 portant rectification de l'arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-199 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFLANDRES » situé à HALLENNES-LES-HAUBOURDIN (59320) (5 pages)	Page 64
R32-2018-09-03-002 - Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-216 portant autorisation d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé et portant autorisation de l'activité de sous-traitance d'exécution de préparations (3 pages)	Page 70
R32-2018-08-02-018 - Décision attributive de financement n° DOS/SDES/ALLOC/FIR/2018/76 au titre du Fonds d'Intervention Régional applicable en 2018 au CH d'Avesnes sur Helpe (590781795) (3 pages)	Page 74
R32-2018-08-02-022 - Décision attributive de financement n° DOS/SDES/ALLOC/FIR/2018/79 au titre du Fonds d'Intervention Régional applicable en 2018 au CH de Denain (590782165) (3 pages)	Page 78
R32-2018-09-05-001 - décision tarifaire CPOM Autisme 59-62 05 septembre 2018 (5 pages)	Page 82

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-30-006

2018-015 autorisation vaccination grippe saisonnière

*ARRÊTE DPPS N°2018-015 PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER
L'ADMINISTRATION DU VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE A TITRE
EXPÉRIMENTAL*

ARRETE DPPS N° 2018 - 015

PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU
VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu le décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 modifié pris en application de l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu l'arrêté DPPS n°2018-010 en date du 25 juillet 2018 portant autorisation de pharmaciens à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière à titre expérimental ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'ARS ;

Vu les demandes de pharmaciens afin de participer à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

Vu les avis favorables des conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens du Nord – Pas de Calais et de Picardie concernant pour les demandes d'autorisation les concernant ;

Considérant que les demandes respectent les dispositions des textes relatifs à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière, et notamment au cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour être autorisé à participer à cette expérimentation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les pharmaciens dont le nom figure en annexe du présent arrêté sont autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière des personnes adultes âgées de 18 ans et plus, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des femmes enceintes et des personnes qui n'ont jamais été vaccinées contre la grippe, dans le cadre de l'expérimentation de l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en région Hauts-de-France.

Cette liste vient en complément de celles annexées aux arrêtés DPPS n°2018-010, 2018-011, 2018-12, 2018-013 et 2018-014, respectivement en date du 25 juillet, du 3 août, du 10 août, du 16 août et du 23 août 2018.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à compter de la notification du présent arrêté et dans la limite de la durée de l'expérimentation.

Article 3 : La liste de l'ensemble des pharmaciens autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en Hauts-de-France dans le cadre de l'expérimentation est publiée sur le site internet de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

Article 4 : Les pharmaciens cités à l'article 1^{er} du présent arrêté sont tenus d'informer sans délai l'ARS en cas de souhait de ne plus participer à l'expérimentation ou en cas de modification des éléments constitutifs de leur dossier de demande.

Article 5 : En cas de manquement du pharmacien aux dispositions du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé et des textes pris pour son application, l'autorisation peut être retirée, après avoir mis le pharmacien cité à l'article 1^{er} du présent arrêté en capacité de présenter préalablement ses observations écrites ou orales.

Article 6 : Dans le cadre de l'expérimentation, la pharmacie d'officine reçoit pour chaque personne éligible vaccinée une rémunération relative à la préparation et à l'administration du vaccin selon les modalités définies à l'article 5 du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 30 août 2018

Pour la directrice générale de l'ARS et
par délégation
Le Directeur de l'offre de soins



Christine VAN KEMMELBEKE

Date de réception	Département	Nom	Prénom	FONCTION	N° RPPS	Raison sociale	Adresse de l'officine	Code postal	Commune
25/07/2018	59	BITAM	SERGE	Titulaire	10001012615	PHARMACIE BITAM	CCAL CONCORDE -40 BOULEVARD DE METZ	59000	LILLE
06/08/2018	59	SERRURE-JASPAR	NATHALIE	Titulaire	10001119352	PHARMACIE SERRURE NATHALIE	249 AVENUE DE DUNKERQUE	59000	LILLE
08/08/2018	59	CHEVALIER	Josephine	Adjoint	10101438850	PHARMACIE DESIR	15 RUE D'ISLY	59000	LILLE
02/08/2018	59	MINET	Marc	Titulaire	10100201515	PHARMACIE LECUYER - MINET	65 BIS RUE JULES GUESDE	59100	ROUBAIX
16/07/2018	59	PARENT	OLIVIER	Titulaire	10001098788	PHARMACIE PARENT	PLACE DU MARCHÉ	59112	ANNOËULLIN
20/07/2018	59	GHSQUIERE	LEA	Adjoint	10101271723	PHARMACIE ROYE	4 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	59118	WAMBRECHIES
19/07/2018	59	DELVAL	GEORGES-MARIE	Titulaire	10001038149	PHARMACIE DELVAL - POULOIN	10 RUE VICTOR HUGO	59119	WAZIERS
19/07/2018	59	POULAIN	VINCENT	Titulaire	10001038164	PHARMACIE DELVAL - POULOIN	10 RUE VICTOR HUGO	59119	WAZIERS
09/08/2018	59	WINCKEL	HELENE	Titulaire	10001118230	PHARMACIE WINCKEL	19 RUE DES FRERES NEUVILLE	59122	REXPOEDE
12/07/2018	59	VANHUYSE	PHILIPPE	Titulaire	10001023877	SELARL PHARMACIE PHILIPPE VANHUYSE	1 RUE DE LILLE	59126	LINSELLES
13/07/2018	59	LEFEVRE	Céline	Adjoint	10101413697	PHARMACIE CREMIERS	416 BIS AVENUE DE DUNKERQUE	59130	LAMBERSART
07/08/2018	59	CHATELAIN-OBERT	CHARLOTTE	Titulaire	10001110138	PHARMACIE CHATELAIN - RASO	247 RUE DE LILLE	59130	LAMBERSART
31/07/2018	59	TROUILLE	DENIS	Titulaire	10001049682	PHARMACIE TROUILLE	SECTIONS CADASTRALES B N°1524 - 41 B RUE NATIONALE	59133	CAMPHIN EN CAREMBAULT
20/08/2018	59	ANACHE	Elise	Adjoint	10100548725	PHARMACIE NOTREDAME	GALERIE DU CENTRE CIAL LECLERC	59135	BELLAING
30/07/2018	59	JONNESKINDT	STEPHANIE	Titulaire	10001107977	PHARMACIE JONNESKINDT	25 RUE JEAN JAURES	59140	DUNKERQUE
09/08/2018	59	CAMPAGNE	GAELE	Titulaire	10004093612	PHARMACIE GAELE CAMPAGNE	15 RUE DE PARIS	59140	DUNKERQUE
30/07/2018	59	MARCUS	FRANCOIS	Titulaire	10001021749	PHARMACIE MARCUS	8 PLACE DE LA VICTOIRE	59142	VILLERS OUTREAU
23/07/2018	59	QUAREZ	HERVE	Titulaire	10001027308	PHARMACIE DE JENLAIN QUAREZ	2 ROUTE NATIONALE	59144	JENLAIN
26/07/2018	59	LEBRUN	CATHERINE	Titulaire	10001027126	PHARMACIE DHAISNE ET LEBRUN	102 RUE LEON BLUM	59150	WATTELOS
02/08/2018	59	BACHTOLA	SAMY	Adjoint	10101399284	PHARMACIE CARNOT	132 RUE CARNOT	59150	WATTELOS
13/08/2018	59	CHEVAL-PAYEN	AMANDINE	Titulaire	10004025382	PHARMACIE SEBASTIEN CHEVAL	14 RUE GEORGES LEFEBVRE	59151	ARLEUX
06/08/2018	59	FOULON	ERIC	Titulaire	10001048577	PHARMACIE FOULON	160 RUE CARNOT	59155	FACHES-THUMESNIL
16/08/2018	59	VERMES	SOPHIE	Titulaire	10100666089	PHARMACIE VERMES - VANHEEMS	658 AVENUE DE DUNKERQUE	59160	LOMME

25/07/2018	59	BAUDRY-SEILLE	FABENNE	Titulaire	10001020295	PHARMACIE BAUDRY-SEILLE	113 RUE DE LA REPUBLIQUE	59164	MARPEM
10/08/2018	59	LERNOULD	LAURE	Titulaire	10100020667	PHARMACIE LERNOULD	ANGLE RUE AUGER - RUE DES BER	59166	BOUSBECOUE
20/07/2018	59	JACQ	MARION	Titulaire	10001119998	PHARMACIE JACQ MARION	34 RUE JEAN JAURES	59171	HORNAING
28/07/2018	59	MELLADO	MARIE-CHRISTINE	Titulaire	10001032548	PHARMACIE MELLADO-ANZALONE	40 ROUTE NATIONALE 45	59176	ECAILLON
09/08/2018	59	VERBEKE-BASILE	ALEXANDRA	Adjoint	10001099281	PHARMACIE POTHIER	85 RUE DU 8 MAI 1945	59176	MASNY
13/07/2018	59	LOUIS	Corinne	Titulaire	10001087716	SELAS Pharmacie de Fenain	3 rue Jean Jaurès	59179	FENAIN
01/08/2018	59	HETTE	JEAN-FRANCOIS	Titulaire	10001021681	PHARMACIE HETTE	335 RUE RAYMOND HONORE	59182	MONTIGNY-EN-OSTREVENT
08/08/2018	59	ZMUDA	NICOLAS	Adjoint	10100668986	PHARMACIE BRASSART	16 B RUE LEON GAMBETTA	59187	DECHY
08/08/2018	59	BRASSART-ARDOUIN	CHARLOTTE	Titulaire	10001115962	PHARMACIE BRASSART	16 B RUE LEON GAMBETTA	59187	DECHY
08/08/2018	59	RICHARD	CECILE	Adjoint	10001121168	PHARMACIE BRASSART	16 B RUE LEON GAMBETTA	59187	DECHY
23/08/2018	59	GODFRIN	REMI	Adjoint	10000683325	PHARMACIE RENARD	6 RUE MAURICE RICHARD	59187	DECHY
30/07/2018	59	LUTTUN-DEWULF	ISABELLE	Titulaire	10001095651	PHARMACIE DEGRAVE DELGRANGE LUTTUN	29 RUE DE L'EGLISE	59190	HAZEBROUCK
30/07/2018	59	DELGRANGE	HELENE	Titulaire	10004159215	PHARMACIE DEGRAVE DELGRANGE LUTTUN	29 RUE DE L'EGLISE	59190	HAZEBROUCK
30/07/2018	59	DEGRAVE-CHELU	AURELIE	Titulaire	10001115608	PHARMACIE DEGRAVE DELGRANGE LUTTUN	29 RUE DE L'EGLISE	59190	HAZEBROUCK
16/07/2018	59	LEFEVRE	Marie	Titulaire	10100136828	PHARMACIE LEFEVRE	PLACE HENRI DURRE	59195	HERIN
16/07/2018	59	DELTOUR	PAULINE	Adjoint	10100505081	PHARMACIE LEFEVRE	PLACE HENRI DURRE	59195	HERIN
14/08/2018	59	DOURDENT	CORALIE	Titulaire	10004132402	PHARMACIE DOURDENT CORALIE	28 RUE DES FRANCS	59200	TOURCOING
18/07/2018	59	GUYON	DAMIEN	Titulaire	10100000578	PHARMACIE DE LA RUE DE GAND	53 RUE DU GAND	59200	TOURCOING
20/08/2018	59	PIERONT	BERNARD	Adjoint	10001099539	PHARMACIE DES ARCADES	23 AVENUE GUSTAVE DRON	59200	TOURCOING
08/08/2018	59	DELAPORTE-DUFOUR	ISABELLE	Titulaire	10001103497	PHARMACIE DELAPORTE	1 RUE JEAN JAURES	59214	QUEVEY
28/07/2018	59	MELLADO	ERIC	Titulaire	10001031730	PHARMACIE MELLADO	33 RUE JULES GUESDE	59215	ABSCON
24/08/2018	59	LEVECO	ELFRIED	Titulaire	10001102390	PHARMACIE LEVECO - LINXE	17 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59216	SARS-POTERIES
24/08/2018	59	LINXE	OLIVIER	Titulaire	10100000156	PHARMACIE LEVECO - LINXE	17 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59216	SARS-POTERIES
06/08/2018	59	DELSAUT-FARCE	MICHELE	Titulaire	10000707637	PHARMACIE DELSAUT	70 RUE JEAN FOSTIER	59219	ETROEUNGT
01/08/2018	59	SCUSSEL	EMELINE	Titulaire	10004026927	PHARMACIE ST.JACQUES	243 BOULEVARD D'HALLUIN	59223	RONCQ

10/08/2018	59	GOSSELIN	BERTRAND	Titulaire	10001111151	PHARMACIE GOSSELIN	340 RUE DE LILLE	59223	RONCO
16/07/2018	59	DAZIN-DINDELEUX	SANDRINE	Titulaire	10001089126	PHARMACIE DAZIN-DINDELEUX	13 PLACE DU 11 NOVEMBRE	59230	SAINT-AMAND-LES-EAUX
30/07/2018	59	REISENTHIEL	CAROLINE	Titulaire	10100057057	PHARMACIE REISENTHIEL	68 RUE D'ORCHIES	59230	SAINT-AMAND-LES-EAUX
25/07/2018	59	DERAM	CATHERINE	Titulaire	10001054856	PHARMACIE DERAM-DELEPINE	1 RUE DU PONT ROUGE	59236	FRELINGHIEN
23/07/2018	59	SCHIPMAN	JOHANNIE	Titulaire	10100361426	SELARL PHARMACIE HUYGHE	1255 RUE DE LA LIBERATION	59242	GENECH
23/07/2018	59	VIEREN	DOMINIQUE	Adjoint	10000715242	SELARL PHARMACIE HUYGHE	1255 RUE DE LA LIBERATION	59242	GENECH
20/08/2018	59	WILS	FRANCK	Titulaire	10001091460	EURL PHARMACIE D'ALLENES	41 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59251	ALLENES-LES-MARAIS
30/07/2018	59	MONCOMBLE	BRUNO	Titulaire	10000667369	PHARMACIE MONCOMBLE	226 RUE JACQUART	59260	LILLE
10/08/2018	59	COGEZ-BATAILLE	CHARLOTTE	Adjoint	10001044618	PHARMACIE LUTTUN	56 RUE DUFOUR	59270	BAILLEUL
01/08/2018	59	DELANNOY-KIECKEN	MELANIE	Titulaire	10100061042	PHARMACIE DELHAYE-DELANNOY	32 RUE GEORGES POMPIDOU	59279	LOON-PLAGE
07/08/2018	59	DE GHEY	MARIE	Adjoint	10101385184	PHARMACIE DES 4 SAISONS	6 RUE DES RESISTANTS	59280	ARMENTIERES
20/08/2018	59	HOUZE	STEPHANE	Titulaire	10001104362	SARL PHARMACIE HOUZE - DECHERF	1 PLACE JULES GUESDE	59280	ARMENTIERES
24/07/2018	59	DEBLOCK	LAURENCE	Titulaire	10001084598	PHARMACIE DEBLOCK - VERCRUYSE	4 RUE DE CASSEL	59285	ARNEKE
24/07/2018	59	VERCRUYSE	CHARLES	Titulaire	10100184927	PHARMACIE DEBLOCK - VERCRUYSE	4 RUE DE CASSEL	59285	ARNEKE
01/08/2018	59	BERTOUX	ERIC	Titulaire	10001104693	PHARMACIE BERTOUX	7 RUE JEAN JAURES	59290	WASQUEHAL
13/08/2018	59	CALLENS	Aude	Adjoint	10100779809	PHARMACIE DU PAVE DE LILLE	7 RUE LEON JOUHAUX	59290	WASQUEHAL
01/08/2018	59	PIERON	VALERIE	Titulaire	10001043099	PHARMACIE DE ROMAINVILLE	104 AVENUE DE VERDUN	59300	VALENCIENNES
01/08/2018	59	GUEUDRE-LERMUSIAUX	SYLVIE	Titulaire	10001025179	PHARMACIE DE ROMAINVILLE	104 AVENUE DE VERDUN	59300	VALENCIENNES
14/08/2018	59	COULAUD-GODFROY	CECILE	Adjoint	10001101541	PHARMACIE OFFROY	CCAL AUCHAN - VAL SUD - AVENUE DU GENERAL HORNE	59300	VALENCIENNES
14/08/2018	59	BENMESSAOUD	EMIR	Adjoint	10100201242	PHARMACIE OFFROY	CCAL AUCHAN - VAL SUD - AVENUE DU GENERAL HORNE	59300	VALENCIENNES
14/08/2018	59	COQUEREL	VALENTIN	Adjoint	10100921518	PHARMACIE OFFROY	CCAL AUCHAN - VAL SUD - AVENUE DU GENERAL HORNE	59300	VALENCIENNES
13/08/2018	59	MORMENTYN	HERVE	Titulaire	10001053528	PHARMACIE MORMENTYN	214 RUE DE LOIMPREZ	59300	VALENCIENNES
15/08/2018	59	SELOSSE-DESCAMPS	SYLVIE	Titulaire	10001034908	PHARMACIE SELOSSE	7 BIS RUE VICTOR HUGO	59320	EMMERIN
16/08/2018	59	SORLIN	SOPHIE	Titulaire	10001088789	PHARMACIE SORLIN-BAEY	195 RUE SADI CARNOT	59320	HAUBOURDIN
16/08/2018	59	MARTEAU-CASSANHIOL	AUDREY	Adjoint	10000542927	PHARMACIE SORLIN-BAEY	195 RUE SADI CARNOT	59320	HAUBOURDIN

02/08/2018	59	CARLIER	JULIEN	Titulaire	10101063880	PHARMACIE DU FORT	3 PLACE DU NOUVEAU MONDE	59330	HAUTMONT
20/08/2018	59	CARLIER-LAUDE	ISABELLE	Titulaire	10001029338	PHARMACIE CARLIER-LAUDE	40 RUE STE ANNE	59330	HAUTMONT
20/08/2018	59	HANNOTHIAUX-MARSY	LAURENCE	Adjoint	10001023059	PHARMACIE CARLIER-LAUDE	40 RUE STE ANNE	59330	HAUTMONT
27/07/2018	59	TIOLLIN	SABINE	Titulaire	10001041002	PHARMACIE TIOLLIN	CCAL VAUBAN - PLACE VAUBAN	59370	MONS-EN-BAROËUL
19/07/2018	59	QUIN-DECONINCK	AURELIE	Titulaire	10100064392	PHARMACIE QUIN	14 PLACE CARNOT	59390	LANNON
01/08/2018	59	PLEGONO	HELENE	Titulaire	10100142867	PHARMACIE PLEGONO	2 RUE ALSACE LORRAINE	59400	CAMBRAI
03/08/2018	59	SORRANT	ARNAUD	Titulaire	10004159389	PHARMACIE ARNAUD SORRANT	20 RUE D'ALGER	59400	CAMBRAI
13/08/2018	59	VANTREPOTE	AMANDINE	Titulaire	10101393303	PHARMACIE SAINT GEORGES	58 RUE SAINT GEORGES	59400	CAMBRAI
13/08/2018	59	VANTREPOTE	THOMAS	Titulaire	10101323284	PHARMACIE SAINT GEORGES	58 RUE SAINT GEORGES	59400	CAMBRAI
21/08/2018	59	GODDYN	FRANCOIS	Titulaire	10001115699	PHARMACIE SAINT PAUL	353 AVENUE DE PARIS	59400	CAMBRAI
21/08/2018	59	LE BRAS	ADELINE	Adjoint	10004379185	PHARMACIE SAINT PAUL	353 AVENUE DE PARIS	59400	CAMBRAI
21/08/2018	59	RIGAUT	JULIETTE	Adjoint	10101372372	PHARMACIE SAINT PAUL	353 AVENUE DE PARIS	59400	CAMBRAI
01/08/2018	59	BUSTIN	FLORENCE	Titulaire	10100009769	PHARMACIE BUSTIN	175 AVENUE ANATOLE FRANCE	59410	ANZIN
19/07/2018	59	DEPLACE-DEVULDER	CHARLOTTE	Titulaire	10004140728	PHARMACIE JAURES	35 RUE JEAN JAURES	59410	ANZIN
30/07/2018	59	PLATEL-LENOIR	MONIQUE	Titulaire	10001047868	PHARMACIE DU HAUTMONT	79 RUE DE LILLE	59420	MOUVAUX
03/08/2018	59	GARNIER	STEPHANIE	Titulaire	10004047378	PHARMACIE GARNIER	82 RUE FAIDHERBE	59420	MOUVAUX
20/07/2018	59	LUSSET-WEKSTEEN	BERANGERE	Titulaire	10001098408	PHARMACIE LUSSET BERANGERE	154 RUE DE LA REPUBLIQUE	59430	SAINT-POL-SUR-MER
30/07/2018	59	DEVILLERS	OLIVIER	Titulaire	10001053247	PHARMACIE DEVILLERS	152 ROUTE DE FORT MARDYCK	59430	FORT-MARDYCK
26/07/2018	59	PERDICARO	JOSEPH	Titulaire	10001083079	PHARMACIE PERDICARO	46 RUE LEO LAGRANGE	59440	AVESNELLES
03/08/2018	59	HAUBAN-MOLIMY	ISABELLE	Titulaire	10000689223	PHARMACIE ISABELLE MOLIMY	6 RUE DES PRES	59440	AVESNES-SUR-HELPE
14/08/2018	59	GAUDET	EMILIE	Titulaire	10100019636	PHARMACIE VANHILLE - GAUDET	22 PLACE DE LA LIBERTE	59450	SIN-LE-NOBLE
07/08/2018	59	HECQUET-CHOINET	CELINE	Titulaire	10004063292	PHARMACIE HECQUET	548 RUE HECTOR DESPRET	59460	JEUMONT
06/08/2018	59	BERETTI	SYLVIE	Adjoint	10001048494	PHARMACIE DEROUAUX SYLVAIN	27 RUE JEAN JAURES	59460	JEUMONT
18/07/2018	59	CROMBEZ-BAEUX	Marie	Adjoint	10100056034	PHARMACIE VALOIS	23 PLACE ALPHONSE BERGEROT	59470	ESQUELBECCQ
28/07/2018	59	LEURENT-LHEUREUX	Elise	Titulaire	10100136935	PHARMACIE LEURENT	15 AVENUE JEAN BAPTISTE LEBAS	59480	LA BASSEE

26/08/2018	59	SISTRIER	FREDERIC	Titulaire	10001034247	PHARMACIE SISTRIER	10 RUE D'ESTAIRES	59480	BASSEE (LA)
30/07/2018	59	BONAFOS-LEGRAND	MARION	Titulaire	10001116374	PHARMACIE BONAFOS	1. RUE ST JACQUES	59500	DOUAI
02/08/2018	59	BERLEMONT	BRUNO	Titulaire	10001045409	PHARMACIE BRUNO BERLEMONT	60 AVENUE RECKLINGHAUSEN	59500	DOUAI
27/07/2018	59	BUSCOT	LUCE	Titulaire	10000990159	PHARMACIE DELPLACE & ASSOCIES	345 BOULEVARD BREGUET	59500	DOUAI
31/07/2018	59	ROUVILLOIS-VERHAEGHE	MARIE-HELENE	Titulaire	10001098341	PHARMACIE ROUVILLOIS-VERHAEGHE	2. RUE DE PARIS	59500	DOUAI
06/08/2018	59	CAMUS-MEURIN	CATHERINE	Titulaire	10001119220	PHARMACIE CAMUS - BOUKHOUZBA	15 RUE GEORGES MAERTENS	59520	MARQUETTE-LEZ-LILLE
29/07/2018	59	BOUCHEZ	SEVERINE	Titulaire	10100017713	PHARMACIE BOUCHEZ SEVERINE	33 RUE GAMBETTA	59540	CAUDRY
23/07/2018	59	DELOBELLE-JOIRE	MANUELA	Titulaire	10001085165	PHARMACIE DELOBELLE MANUELA	7 BIS RUE J B COLLETTE	59551	ATTICHES
21/08/2018	59	COURTECUISSIE	CATHERINE	Titulaire	10001054468	PHARMACIE COURTECUISSIE-DELALEAU	4 RUE JULES FERRY	59552	LAMBRES-LEZ-DOUAI
01/08/2018	59	LECOQ	ODILE	Titulaire	10000646140	PHARMACIE DE LA NEUVILLE	17 RUE DE LILLE	59554	NEUVILLE-SAINT-REMY
07/08/2018	59	TEMPREMAN	GREGORY	Titulaire	10001110013	PHARMACIE TEMPREMAN	7 AVENUE DU MARECHAL LECLERC	59560	COMINES
04/08/2018	59	LECOQ	THIERRY	Titulaire	10001041143	PHARMACIE LECOQ	11 RUE DE LA GARE	59570	BAVAY
23/07/2018	59	THERY	LOUISE	Adjoint	10101087723	PHARMACIE DES GLATTIGNIES	18 PLACE DU 11 NOVEMBRE	59570	BAVAY
23/07/2018	59	CUSSET	Claire	Titulaire	10100170140	PHARMACIE DES GLATTIGNIES	18 PLACE DU 11 NOVEMBRE	59570	BAVAY
23/07/2018	59	WILLOT	NATHALIE	Titulaire	10001087773	PHARMACIE DES GLATTIGNIES	18 PLACE DU 11 NOVEMBRE	59570	BAVAY
21/07/2018	59	ROMMENS	THIBAUT	Titulaire	10100011088	PHARMACIE ROMMENS	299 AVENUE JEAN JAURES	59600	MAUBEUGE
29/07/2018	59	LONGA	PASCAL	Titulaire	10000685155	SELARI PHARMACIE DU FAUBOURG DE MONS	103 ROUTE DE MONS	59600	MAUBEUGE
30/07/2018	59	LEVECO	NICOLAS	Titulaire	10001101053	PHARMACIE LEVECO-VILLETTE	CCAL CARREFOUR -	59600	MAUBEUGE
30/07/2018	59	LALART	Camille	Titulaire	10100519700	PHARMACIE LEVECO-LALART	CCAL CARREFOUR -	59600	MAUBEUGE
10/08/2018	59	CAMBERLYN	CEDRIC	Titulaire	10001110062	PHARMACIE CAMBERLYN	230 RUE D'HAUTMONT	59600	MAUBEUGE
22/08/2018	59	CANART	LAETITIA	Adjoint	10100144004	PHARMACIE DONAZZAN	13 RUE JEAN MABUSE	59600	MAUBEUGE
17/08/2018	59	RENARD	PAULINE	Adjoint	10100836328	PHARMACIE KRAVANJA	4 RUE PAUL MACHY	59630	BOURBOURG
21/07/2018	59	MORTIER-DUCATEL	ELODIE	Titulaire	10001099927	PHARMACIE KENNEDY - MORTIER	53 RUE CORNEILLE	59650	VILLENEUVE-D'ASCO
21/08/2018	59	WIERRE-RANDOUX	LAURENCE	Titulaire	10001108108	PHARMACIE WIERRE-RANDOUX	74 RUE DU GENERAL LECLERC	59650	VILLENEUVE-D'ASCO
21/08/2018	59	BOIDART	Lydia	Adjoint	10101249760	PHARMACIE RANDOUX WIERRE	74 RUE DU GENERAL LECLERC	59650	VILLENEUVE D'ASCO

31/07/2018	59	GRARDEL	ARNAUD	Titulaire	10004047519	SELARL PHARMACIE DU BEFFROI	55 PLACE DE LA LIBERATION	59660	MERVILLE
26/07/2018	59	PONSEEL	CELINE	Titulaire	10100287852	PHARMACIE CELINE PONSEEL-BALLOY	37 GRAND PLACE	59670	CASSEL
26/07/2018	59	HUYGHE	Emilie	Titulaire	10100304897	PHARMACIE EMILIE HUYGHE-BALLOY	3 GRAND PLACE	59670	CASSEL
09/08/2018	59	LEGRAND	JEAN-PHILIPPE	Titulaire	10001083582	PHARMACIE LEGRAND	14 RUE SALVADOR ALLENDE	59760	GRANDE-SYNTHE
11/07/2018	59	MILOT	SOPHIE	Titulaire	10001120137	PHARMACIE MILOT SOPHIE	200 RUE DE SAINT SAULVE	59770	MARLY
03/08/2018	59	BLAZE	DELPHINE	Titulaire	10004158639	PHARMACIE DU CENTRE	CCAL DES FONTINETTES - 6 PLACE LOUISE MICHEL	59770	MARLY
07/08/2018	59	ALEXANDRE-PLATIAU	CLEMENTINE	Titulaire	10004071899	SELEURL PHARMACIE DE LA MAIRIE	670 AVENUE JEAN JAURES	59790	RONCHIN
07/08/2018	59	PAUL	JOHANN	Titulaire	10001090447	PHARMACIE PAUL	10 PLACE DE L'ABBE DE L'EEPE	59790	RONCHIN
13/08/2018	59	VERMEULEN	MARIE-NOELLE	Titulaire	10001043297	PHARMACIE VERMEULEN	732 AVENUE JEAN JAURES	59790	RONCHIN
31/07/2018	59	DORMIEU	FRANCOISE	Titulaire	10001027746	PHARMACIE DORMIEU	16 RUE LEON BLUM	59820	GRAVELINES
08/08/2018	59	ROMMENS	PIERRE	Titulaire	10001037190	PHARMACIE ROMMENS	70 AVENUE LEON JOUHAUX	59820	GRAVELINES
03/08/2018	59	HUBAU	BRIGITTE	Titulaire	10001022911	PHARMACIE NICOLLET-HUBAU	39 B RUE DU GENERAL LECLERC	59840	PERENCHIES
23/08/2018	59	LEMMENS	ISABELLE	Titulaire	10001029098	PHARMACIE LEMMENS-DUSSART	91 RUE JEAN JAURES	59880	SAINT-SAULVE
07/08/2018	59	WATTELET	ISABELLE	Titulaire	10001024958	PHARMACIE WATTELET-DELOFFRE	1 RUE FERRER	59950	AUBY
14/08/2018	59	PETIPAS-LOUCHEZ	FLORENCE	Titulaire	10000346980	PHARMACIE DE LA GRAND PLACE	9 PLACE VAILLANT COUTURIER	59970	FRESNES SUR-ESCAUT
14/08/2018	59	ANACHE	Elise	Adjoint	10100548725	PHARMACIE DE LA GRAND PLACE	9 PLACE VAILLANT COUTURIER	59970	FRESNES SUR ESCAUT
27/07/2018	59	ENDERLE	CHRISTOPHE	Titulaire	10004099684	PHARMACIE ENDERLE	19 RUE DE LA REPUBLIQUE	59980	BERTRY
27/07/2018	62	BOUCLY-CARON	MONIQUE	Titulaire	10001076123	PHARMACIE BOUCLY	34 RUE DE CAMBRAI	62000	ARRAS
03/08/2018	62	CHANTELOUP	ANNE	Titulaire	10001097152	SELASU PHARMACIE SAINT MICHEL	RES ST MICHEL -	62000	ARRAS
10/08/2018	62	MELCHIOR-FABRE	CORINNE	Adjoint	10001080414	PHARMACIE THOMAS PHILIPPE	32 RUE DES FONTINETTES	62100	CALAIS
16/08/2018	62	CAUCHET	DIANE	Adjoint	10001109684	PHARMACIE DELMOTTE	AVENUE PIERRE DE COUBERTIN	62100	CALAIS
26/07/2018	62	DOLLE	ANNE	Titulaire	10001071496	PHARMACIE ANNE DOLLE	26 RUE DE SAINT OMER	62120	AIRE SUR-LA-LYS
07/08/2018	62	HAVET-DERUELLE	SANDRINE	Titulaire	10001090108	PHARMACIE HAVET	28 GRAND PLACE	62120	AIRE SUR LA LYS
26/07/2018	62	COUVREUR	ARNAUD	Titulaire	10001085025	PHARMACIE COUVREUR	24 RUE PRINCIPALE	62127	TINCCQUES
01/08/2018	62	VANDROMME	Sandrine	Titulaire	10100302701	PHARMACIE VANDROMME	149 RUE DU GENERAL DE GAULLE	62138	BILLY BERCLAU

20/08/2018	62	FALEMPIN	MAXIME	Adjoint	10101316411	PHARMACIE COCKENPOT	16BIS RUE JEAN JAURES	62138	DOUVRIN
31/07/2018	62	ANGENAUT	ISABELLE	Titulaire	10001078418	PHARMACIE ANGENAUT	1. RUE FRANCOIS BRASME	62160	BULLY-LES-MINES
24/08/2018	62	TINEZ	BENJAMIN	Adjoint	10100758522	PHARMACIE DACHICOURT - VITAY	73 ROUTE DE MONTREUIL	62170	NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL
27/08/2018	62	RIVIERE	JEAN	Adjoint	10001060606	PHARMACIE DE VERTON	RUE DE L'EGUISE	62180	VERTON
16/08/2018	62	WILLAUME	MATTHIEU	Titulaire	10001105823	SELARL PHARMACIE FEUTRIE - WILLAUME	49 PLACE ROGER SALENGRO	62190	LILLERS
20/08/2018	62	DUDANT	FRANCOISE	Adjoint	10001076438	PHARMACIE LEFEBVRE	61 RUE DE LA REPUBLIQUE	62217	BEAURAINS
26/07/2018	62	GALLEZ	Marion	Adjoint	10100627495	PHARMACIE CITE DU 8	2 RUE DEVOUGES	62218	LOISON SOUS LENS
23/08/2018	62	DERAM	PATRICK	Titulaire	10001071942	PHARMACIE DERAM	21 PLACE JEAN JAURES	62220	CARVIN
23/08/2018	62	CREPIN	SANDRINE	Adjoint	10001093839	PHARMACIE DERAM	21 PLACE JEAN JAURES	62220	CARVIN
09/08/2018	62	DUBRULLE	LAURENCE	Titulaire	10001082592	PHARMACIE DUBRULLE	80 RUE NATIONALE	62223	SAINTE-CATHERINE
07/08/2018	62	MACQUET	BENOIT	Titulaire	10001115038	PHARMACIE MACQUET - LEDOUX	CCAL DU MONT SOLEIL - BOULEVARD RAYMOND SPILINGARD	62230	OUTREAU
24/08/2018	62	ROSE	ROMUALD	Titulaire	10001087013	PHARMACIE ROSE	22 RUE DU PROFESSEUR CLERC	62230	OUTREAU
25/07/2018	62	MAREVILLE	AMELIE	Titulaire	10004159710	PHARMACIE DUHOO MAREVILLE	253 RUE JEAN JAURES	62250	MARQUISE
30/07/2018	62	BOURLARD	SYLVAIN	Titulaire	10004052790	PHARMACIE BOURLARD	PLACE DES MARTYRS	62260	AUCHEL
25/07/2018	62	DELZOIDE-GENEAU DE LAMARLIERE	ISABELLE	Titulaire	10001081263	PHARMACIE BERTELOOT - DELZOIDE	13 RUE SYDNEY BOWEN	62340	GUINES
26/07/2018	62	THOBOIS	STEPHANE	Titulaire	10000725480	PHARMACIE SAINT ELOI	255 BOULEVARD JEAN MOULIN	62400	BETHUNE
30/07/2018	62	BAILLEUL	PIERRE	Titulaire	10001078913	PHARMACIE BAILLEUL	956 RUE DE LILLE	62400	BETHUNE
01/08/2018	62	MELICK	MIGUEL	Titulaire	10001068781	PHARMACIE MELICK	170 RUE D'AIRE	62400	BETHUNE
24/08/2018	62	VALIN	Olivier	Adjoint	10100572113	PHARMACIE IMBENOTTE	92 RUE LAMENDIN	62430	SALLAUMINES
08/08/2018	62	MULIER	GERY	Titulaire	10001072155	PHARMACIE MULIER	202 RUE DES FUSILLES	62440	HARNES
20/08/2018	62	MULIER-PLIE	ISABELLE	Titulaire	10001073047	PHARMACIE DU BIEN ETRE	97 RUE DES FUSILLES	62440	HARNES
17/07/2018	62	LEPAGNOT	VERONIQUE	Titulaire	10001068351	PHARMACIE LEPAGNOT-FRYSOU	8 RUE ACHILLE BODELOT	62460	DIVION
27/07/2018	62	ROSE-LAHOUSTE	VALERIE	Titulaire	10001087039	PHARMACIE ROSE-LAHOUSTE	6 PLACE POINCARRE	62480	PORTEL (LE)
24/07/2018	62	CROQUELOIS	LAURENCE	Adjoint	10001070381	PHARMACIE JEAN-PHILIPPE SILVIE	51 PLACE DU MARECHAL FOCH	62500	SAINT-OMER
24/07/2018	62	LEGRAIN	MARIE	Adjoint	10101154689	PHARMACIE SILVIE	51 PLACE FOCH	62500	SAINT-OMER

24/07/2018	62	LEFEBVRE	VALERY	Titulaire	10001109007	SELARL PHARMACIE DE LA COTE D'OPALE	45 RUE ST JEAN	62520	TOUQUET-PARIS-PLAGE (LE)
21/08/2018	62	HEROUARD	LAURENCE	Titulaire	10001103547	SELARL PHARMACIE DE LA COTE D'OPALE	45 RUE ST JEAN	62520	TOUQUET-PARIS-PLAGE (LE)
26/07/2018	62	RICHET	BENJAMIN	Titulaire	10001112894	PHARMACIE RICHET	105 RUE BERNARD CHOCHOY	62570	HALLINES
02/08/2018	62	MAIRE	NICOLAS	Titulaire	10001116309	SELARL PHARMACIE MAIRE	49 RUE PASTEUR	62590	OIGNIES
23/07/2018	62	DELZENNE	PHILIPPE	Titulaire	10001079119	PHARMACIE DELZENNE - PERWEZ	8 RUE DU 8 MAI 1945	62600	BERCK
23/08/2018	62	CAMIER	PIERRE	Adjoint	10100383479	PHARMACIE DE LA MER	37 RUE CARNOT	62600	BERCK
26/07/2018	62	VANBREMEERSCH	CECILE	Titulaire	10001077543	PHARMACIE VANBREMEERSCH-VERMERSCH	62 RUE FERRER	62620	BARLIN
01/08/2018	62	DUMETZ	ANNE	Titulaire	10001116135	PHARMACIE ANNE DUMETZ	4 RUE DE MONTREUIL	62630	ETAPLES
03/08/2018	62	DUMETZ	FRANCOIS	Titulaire	10004100433	PHARMACIE DUMETZ FRANCOIS	4 RUE DU PORT	62630	ETAPLES
03/08/2018	62	BERTELOOT	SOPHIE	Adjoint	10004073085	PHARMACIE DUMETZ FRANCOIS	4 RUE DU PORT	62630	ETAPLES
16/08/2018	62	SUCHARYNA	SANDRINE	Titulaire	10001085942	PHARMACIE HENNERE - SUCHARYNA	1 RUE EMILE DELOMBRE	62690	AUBIGNY-EN-ARTOIS
10/08/2018	62	NYA	MARIE-ODILE	Titulaire	10001086262	PHARMACIE NYA	26 BOULEVARD ANDRE LEPOIVRE	62710	COURRIERES
27/07/2018	62	HENON	PHILIPPE	Titulaire	10001070498	PHARMACIE HENON	22 RUE ROGER SALENGRO	62720	RINXENT
27/07/2018	62	LEBECQUE	JEAN-MARC	Titulaire	10001075695	PHARMACIE LEBECQUE	595 AVENUE DE CALAIS	62730	MARCK
25/07/2018	62	JABLONSKI	CATHERINE	Titulaire	10001068617	PHARMACIE JABLONSKI-DUYCK	6 RUE CAMILLE DESMOULINS	62740	FOUQUIERES-LES-LENS
13/08/2018	62	COUSIN	GUILLAUME	Titulaire	10001104198	PHARMACIE COUSIN	20 RUE KLEBER	62750	LOOS-EN-GOHELLE
08/08/2018	62	VANDEKERKHOVE-DELEBARRE	STEPHANIE	Adjoint	10100003416	PHARMACIE MALANDAIN	1 RUE DE SAINS	62860	BOURLON
23/07/2018	62	BERNAMONT	PASCALE	Titulaire	10001065894	PHARMACIE BERNAMONT-PIGNON	27 RUE DE SAINT POL	62960	FLECHIN
10/08/2018	02	DOXIN-TASBILLE	DENISE	Adjoint	10000682822	PHARMACIE LECUYER	120 BOULEVARD BROSSOLETTE	02000	LAON
22/08/2018	02	LEMOINE	PIERRE-MARIE	Titulaire	10000639202	PHARMACIE LEMOINE - DEPAQUIT	20 RUE DU DR MENU	02000	LAON
01/08/2018	02	CHOMBART	SOPHIE	Adjoint	10000733005	PHARMACIE VERMUE-LHOTTE	1 AVENUE DE LA RESISTANCE	02100	ST QUENTIN
01/08/2018	02	VERMUE-LHOTTE	CONSTANCE	Titulaire	10100056208	PHARMACIE VERMUE-LHOTTE	1 AVENUE DE LA RESISTANCE	02100	ST QUENTIN
23/08/2018	02	BOUCHE BESSE-GRIBOUT	Marine	Titulaire	10100841039	PHARMACIE BOUCHE-BESSE M. et N.	37 RUE D'ISLE	02100	SAINT-QUENTIN
02/08/2018	02	CHAMPAGNE	CELINE	Adjoint	10000735638	PHARMACIE VILLENEUVE	6 RUE ROBERT DEGON	02170	LE-NOUVION-EN-THERACHE
23/08/2018	02	ZEMMER	NICOLAS	Titulaire	10000673250	PHARMACIE ZEMMER	33 BOULEVARD DE STRASBOURG	02200	SOISSONS

24/08/2018	02	TARIN	EMMANUELLE	Adjoint	10000661115	PHARMACIE DEREGNAUCOURT - HAUTJUS	49 PLACE CHARLES DE GAULLE	02220	BRaine
23/08/2018	02	D'HILLY	LUC	Titulaire	10000647940	SELARL PHARMACIE D'HILLY	42 RUE DE LA REPUBLIQUE	02300	CHAUNY
14/08/2018	02	DZIUBA	MELANIE	Adjoint	10100592939	PHARMACIE FAYET	19 RUE DU GENERAL DE GAULLE	02350	LIESE
14/08/2018	02	ROUSSEAU	SEBASTIEN	Adjoint	10100883445	PHARMACIE BOCOQUET	120 RUE GERARD ADOULPHE MARTIN	02360	ROZDY-SUR-SERRE
23/08/2018	02	SARAZIN	SEBASTIEN	Titulaire	10100216414	PHARMACIE SARAZIN-TILMANT	14 PLACE DE MAI 1940	02360	BRUNEHAMEL
22/08/2018	02	CAULLERY-GOBAILLE	ANNE	Titulaire	10000729151	PHARMACIE CAULLERY	130 RUE CHARLES DE GAULLE	02500	HIRSON
23/08/2018	02	DELGRANGE-MERIAUX	LAURENCE	Titulaire	10000682434	PHARMACIE DELGRANGE	81 RUE ALBERT 1ER	02500	HIRSON
24/08/2018	02	MAGIENNE	CHRISTELLE	Titulaire	10000689892	PHARMACIE CASTEL - MAGIENNE	19 PLACE DU DR MOUFLIER	02600	VILLERS-COTTERETS
23/08/2018	02	DEFARCY	CATHERINE	Titulaire	10000684950	PHARMACIE DEFARCY-TURMEL	82 AVENUE JEAN MOULIN	02700	TERGNIER
21/08/2018	60	SIMEON	ALAIN	Titulaire	10000573757	PHARMACIE SIMEON	2 PLACE JEANNE HACHETTE	60000	BEAUVAIS
21/08/2018	60	LOMBARD	PATRICK	Titulaire	10000695931	PHARMACIE LOMBARD	CCAL AGEEL -10 MAURICE SEGONDS	60000	BEAUVAIS
21/08/2018	60	LOMBARD	MATHEU	Adjoint	10101076569	PHARMACIE LOMBARD	CCAL AGEEL -10 MAURICE SEGONDS	60000	BEAUVAIS
21/08/2018	60	FARCY-TOMLINSON	KELLY	Adjoint	10100008779	PHARMACIE SAINT PIERRE	16 RUE ST PIERRE	60000	BEAUVAIS
24/08/2018	60	SENOI	ELIF	Titulaire	10000724384	SELARL PHARMACIE BIAKOU - SENOL	CCAL - QUARTIER ST LUCIEN - 20 RUE DU DR MAGNIER	60000	BEAUVAIS
23/08/2018	60	DEFROCOURT	CHRISTOPHE	Adjoint	10000734110	PHARMACIE MARTIN	36 RUE GAMBETTA	60000	BEAUVAIS
27/08/2018	60	SYOEN-DEROO	ANNE	Titulaire	10000701978	PHARMACIE SYOEN	10 GRANDE RUE NOTRE DAME	60130	BULLES
19/08/2018	60	LEMIRE	LAURENT	Titulaire	10000725522	PHARMACIE MUTUALISTE CHANTERINE	1 RUE DE VOGUE BP 6	60150	THOUROITTE
19/08/2018	60	FILLIOT	DANIEL	Adjoint	10000708551	PHARMACIE MUTUALISTE CHANTERINE	1 RUE DE VOGUE BP 6	60150	THOUROITTE
22/08/2018	60	LHOYER	MARIE-BRIGITTE	Titulaire	10000701283	PHARMACIE LHOYER	1 RUE HENRI BARBUSSE	60160	MONTATAIRE
20/08/2018	60	CRETE	REMI	Titulaire	10000705227	PHARMACIE Rémi CRETE	CCAL DES TROIS ROIS -	60180	NOGENT-SUR-OISE
23/08/2018	60	CARON	OLIVIER	Titulaire	10000703594	PHARMACIE CARON	80 RUE JEAN JAURES	60180	NOGENT-SUR-OISE
24/08/2018	60	LEFEBVRE	MARC	Titulaire	10000723618	PHARMACIE LEFEBVRE	415 RUE DE NOYON	60190	ESTREES-SAINT-DENIS
24/08/2018	60	LEFEBVRE	MARIE-ODILE	Titulaire	10000724640	PHARMACIE LEFEBVRE - BAUDOUIN	RUE ELISA BARE	60190	ESTREES-SAINT-DENIS
21/08/2018	60	BERNARD	PIERRE EDMOND	Titulaire	10101372448	PHARMACIE DE LA VICTOIRE	14 RUE DE NORMANDIE	60200	COMPIEGNE
21/08/2018	60	MASSIES	Lucie	Adjoint	10100726107	PHARMACIE LENOIR	3 RUE DE SOISSONS	60200	COMPIEGNE

24/08/2018	60	PARMENTIER	PASCAL	Titulaire	10000698794	PHARMACIE PARMENTIER	31 RUE ST CORNEILLE	60200	COMPIEGNE
22/08/2018	60	AUTIN-MANTOVANI	MARIELE	Adjoint	10000706548	PHARMACIE SARMIENTO	212 RUE HERMINIE	60250	BURY
22/08/2018	60	DENOIX	ERIC	Titulaire	10000357417	PHARMACIE DENOIX	176 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	60260	LAMORLAYE
22/08/2018	60	BERIAT-HELBERT	STEPHANIE	Adjoint	10004143607	PHARMACIE DENOIX	176 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	60260	LAMORLAYE
21/08/2018	60	LAHAYE	LAURY	Adjoint	10101286374	PHARMACIE DES COURTILS	2 BIS AVENUE DES COURTILS	60270	GOUVIEUX
24/08/2018	60	GRANGE	EMMANUELLE	Adjoint	100007065896	PHARMACIE CRUMBLE	110 AVENUE OCTAVE BUTIN	60280	MARGNY-LES-COMPIEGNE
01/08/2018	60	CAM	DIDIER	Titulaire	10000698216	PHARMACIE CAM	269 RUE ARISTIDE BRIAND	60320	SAINT-SAUVEUR
20/08/2018	60	VANDEPUTTE	ALEXANDRE	Titulaire	10004145750	PHARMACIE VANDEPUTTE	CCAL INTERMARCHE - 7 RUE PIERRE THIAINT	60350	TROSLY BREUIL
20/08/2018	60	IMOULOUDENE-GRULOIS	SABRINA	Adjoint	10100007896	PHARMACIE VANDEPUTTE	CCAL INTERMARCHE - 7 RUE PIERRE THIAINT	60350	TROSLY BREUIL
20/08/2018	60	COUSSON	CLAIRE	Adjoint	10101411113	PHARMACIE VANDEPUTTE	CCAL INTERMARCHE - 7 RUE PIERRE THIAINT	60350	TROSLY BREUIL
20/08/2018	60	JURJ	DANIELA	Adjoint	10100503753	PHARMACIE DE TROSLY BREUIL	7 RUE PIERRE THIAINT	60350	TROSLY BREUIL
21/08/2018	60	DESCAMPEAUX	LUC	Titulaire	10000699149	PHARMACIE DESCAMPEAUX	60 RUE DU 11 NOVEMBRE	60370	HERMES
22/08/2018	60	POTTIER	CHRISTOPHE	Titulaire	10000722115	PHARMACIE HOUSSEIN - POTTIER	111 RUE DE METZINGEN	60400	NOYON
22/08/2018	60	HOUSSEIN-DUFOUR	SYLVIE	Titulaire	10000722198	PHARMACIE HOUSSEIN - POTTIER	111 RUE DE METZINGEN	60400	NOYON
21/08/2018	60	BLIN	CHRISTOPHE	Titulaire	10000689520	PHARMACIE BLIN	111 RUE DE METZINGEN	60500	VINEUIL ST FIRMIN
22/08/2018	60	BOTREL	LAETTITA	Adjoint	10100266823	PHARMACIE LAURENCE SARRIENTO	IDENTICE VIRGICE - BÂTIMENT F - 18 RUE DE LA DUCHESSE DE CHART	60520	LA-CHAPELLE-EN-SERVAL
18/08/2018	60	BERGE	AURELIE	Titulaire	10000736297	PHARMACIE BELLESSA BERGE STEINBAUER	857 RUE DE PARIS	60600	FITZ-JAMES
22/08/2018	60	LEFEVRE	Emilie	Titulaire	10100111334	PHARMACIE LEFEVRE	14 RUE DES PRES	60680	GRANDFRESNOY
22/08/2018	60	BEUCLER	JEREMY	Titulaire	10000736693	PHARMACIE DBS	CCAL CORA - ROUTE DEPARTEMENTALE 1016	60740	ST MAXIMIN
21/08/2018	60	VATEL-GIBOULET	CAROLINE	Titulaire	10000728229	PHARMACIE VATEL-GIBOULET	6 PLACE GEORGES TAINURIER	60940	CINQUEUX
17/08/2018	80	LABITTE-DUCROCCQ	AMELIE	Adjoint	10000735661	PHARMACIE JAYEZ	295 BOULEVARD DE BEAUVILLE	80000	AMIENS
21/08/2018	80	STRACCHI	SOFIA	Adjoint	10101212206	PHARMACIE ST HONORE	45 RUE DE ROUEN	80000	AMIENS
22/08/2018	80	PROVIN	GILLES	Titulaire	10000713700	PHARMACIE THOMAS - PROVIN	21 RUE LEO LAGRANGE	80000	AMIENS
24/08/2018	80	LAUDREN	JEAN	Titulaire	10000720648	PHARMACIE LAUDREN	152 RUE JULES BARNI	80000	AMIENS
24/08/2018	80	LECOMTE	PENELOPE	Adjoint	10100649010	PHARMACIE LAUDREN	152 RUE JULES BARNI	80000	AMIENS

24/08/2018	80	TINCC	REMI	Adjoint	10100893485	PHARMACIE MOZIARD - LANVIN	115 RUE ALEXANDRE DUMAS	80000	AMIENS
24/08/2018	80	PATTE-RAULT	PAULINE	Titulaire	10100395525	PHARMACIE DE LA CITADELLE	29-35 RUE SAINT MAURICE	80080	AMIENS
01/08/2018	80	DENIZOT-GUILLAUME	ESTELLE	Adjoint	10000725605	PHARMACIE LANTREIBECQ - DUCLERQ	24 RUE DU MARECHAL FOCH	80100	ABBEVILLE
21/08/2018	80	LEMAIRE-CLARIS	NATHALIE	Titulaire	10000798686	PHARMACIE DE L'EUROPE	1 AVENUE DU PRESIDENT VINCENT AURIOL	80100	ABBEVILLE
24/08/2018	80	LEFORT	FLORENCE	Titulaire	10000721034	PHARMACIE LEFORT	57 RUE HENRI BARBUSSE BP 30013	80130	FRVILLE ESCARBOTIN
23/08/2018	80	LEFLON	Arnaud	Adjoint	10101225281	SELARI pharmacie debryuyme	1 place du marechal Leclerc	80170	Rosieres en santerre
21/08/2018	80	MAGNIER	EMILIE	Titulaire	10000730977	PHARMACIE MAGNIER	4 RUE DU GENERAL LECLERC	80190	NESLE
26/08/2018	80	DEMAZEAU	MELANIE	Titulaire	10100138766	PHARMACIE DEMAZEAU	58 RUE DE LA LIBERATION	80300	ALBERT
11/07/2018	80	SAVARY	PASCALE	Titulaire	10000720929	PHARMACIE DEBLOCK	21 RUE ODON DUMONT	80320	CHALUNES
11/07/2018	80	MAILLARD	ANNICK	Adjoint	10000689025	PHARMACIE DEBLOCK	21 RUE ODON DUMONT	80320	CHALUNES
06/08/2018	80	COLLAS	AUDREY	Adjoint	10100144632	PHARMACIE IN - LOCOUENEUX	34 RUE E. ZOLA & ANGL.R. CROIZAT & G.MOQUET	80450	CAMON
24/08/2018	80	HOUSIEAUX	ERIC	Titulaire	10000713163	PHARMACIE HOUSIEAUX	67 RUE JEAN CATELAS	80470	SAINT-SAUVEUR
24/08/2018	80	HOUSIEAUX	SYLVIE	Adjoint	10000713726	PHARMACIE HOUSIEAUX	67 RUE JEAN CATELAS	80470	SAINT-SAUVEUR
21/08/2018	80	CLEMENT-DEMALLE	ADELINE	Titulaire	10004096136	PHARMACIE CLEMENT - CHASSANG	14 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	80500	MONTDIDIER
14/08/2018	80	CHASSANG	ALBAN	Titulaire	10000732767	PHARMACIE CLEMENT - CHASSANG	14 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	80500	MONTDIDIER
07/07/2018	80	RAMET-DERBAUDRENHNIEN	VALERIE	Adjoint	10001116895	PHARMACIE BRIGAUDEAU	79 RUE ANDRE TEMPEZ	80600	DOULLENS
24/08/2018	80	GAURET-ROLLIN	CHRISTINE	Titulaire	10000714195	PHARMACIE DE L'AVRE	8 RUE ST PIERRE	80700	ROYE
24/08/2018	80	LAMMENS	CELINE	Adjoint	10100195121	PHARMACIE DE L'AVRE	8 RUE ST PIERRE	80700	ROYE
21/08/2018	80	GUILLEMONT	HELENE	Adjoint	10100157469	PHARMACIE GAUTHIER	25 PLACE DE LA REPUBLIQUE	80800	CORBIE
21/08/2018	80	GAUTHIER	MELANIE	Titulaire	10000732882	PHARMACIE GAUTHIER	25 PLACE DE LA REPUBLIQUE	80800	CORBIE
21/08/2018	80	JOST	ANAEL	Adjoint	10100614501	PHARMACIE GAUTHIER	25 PLACE DE LA REPUBLIQUE	80800	CORBIE
22/08/2018	80	CHASSANG	AURELIE	Titulaire	10000733021	PHARMACIE CHASSANG - BOSREDON	12 RUE DE MELBOURNE	80800	VILLERS-BRETONNEUX
22/08/2018	80	BOSREDON	Marie	Titulaire	10100156511	PHARMACIE CHASSANG - BOSREDON	12 RUE DE MELBOURNE	80800	VILLERS-BRETONNEUX

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-17-015

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-196 portant constat
de cessation définitive d'activité et caducité de licence de
l'officine de pharmacie sise au 1 boulevard de la Liberté à
DOUCHY LES MINES (59282)



Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-196 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 1 boulevard de la Liberté à DOUCHY LES MINES (59282)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L.5125-7 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 1967 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie au centre commercial de la Résidence « Hainaut », boulevard de la Liberté à DOUCHY LES MINES (59282) et attribuant le numéro de licence 59#001127 à ladite officine ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu la lettre réceptionnée le 11 juin 2018, par laquelle Monsieur Géry CANONNE déclare la cessation définitive, à compter du 30 juin 2018 à 19h30, de l'activité de l'officine de pharmacie, sise à DOUCHY LES MINES (59282), 1 boulevard de la Liberté et restituant la licence qui y est attachée ;

Considérant qu'en application de l'article L.5125-7 du code de la santé publique, la cessation définitive de l'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de sa licence, laquelle doit être remise au directeur général de l'agence régionale de santé ;

ARRETE

Article 1er – Est constatée, au 30 juin 2018 à 19h30, la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à DOUCHY LES MINES (59282), 1 boulevard de la Liberté.

Article 2 – La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à DOUCHY LES MINES (59282), 1 boulevard de la Liberté entraîne la caducité de la licence enregistrée sous le numéro 59#001127.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans un délai de 2 mois, comme le cas échéant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, à compter de sa notification ou de sa publication. En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet à ce recours.

Article 4 – Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **17 JUIL. 2018**

Pour la Directrice Générale et par délégation

Le Directeur de l'Offre de Soins


Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-17-016

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-197 portant constat
de cessation définitive d'activité et caducité de licence de
l'officine de pharmacie sise au 5 rue Anatole France à
WINGLES (62410)



Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-197 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 5 rue Anatole France à WINGLES (62410)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L.5125-7 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 1945 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie au 5 rue Anatole France à WINGLES (62410) et attribuant le numéro de licence 62#000231 à ladite officine ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu la lettre réceptionnée le 30 juin 2018, par laquelle Madame Janie MONTAGNE déclare la cessation définitive, à compter du 30 juin 2018 à 17h30, de l'activité de l'officine de pharmacie, sise à WINGLES (62410), 5 rue Anatole France et restituant la licence qui y est attachée ;

Considérant qu'en application de l'article L.5125-7 du code de la santé publique, la cessation définitive de l'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de sa licence, laquelle doit être remise au directeur général de l'agence régionale de santé ;

ARRETE

Article 1er – Est constatée, au 30 juin 2018 à 17h30, la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à WINGLES (62410), 5 rue Anatole France.

Article 2 – La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à WINGLES (62410), 5 rue Anatole France entraîne la caducité de la licence enregistrée sous le numéro 62#000231.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé

dans un délai de 2 mois, comme le cas échéant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, à compter de sa notification ou de sa publication. En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet à ce recours.

Article 4 – Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **17 JUIL. 2018**

Pour la Directrice Générale et par délégation

Le Directeur de l'Offre de Soins


Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-23-049

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-198 portant constat
de cessation définitive d'activité et caducité de licence de
l'officine de pharmacie sise au 9 place Faidherbe à
ROUBAIX (59100)



Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-198 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 9 place Faidherbe à ROUBAIX (59100)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L.5125-7 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2008 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie au 9 place Faidherbe à ROUBAIX (59100) et attribuant le numéro de licence 59#002036 à ladite officine ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu la lettre réceptionnée le 9 juillet 2018, par laquelle Madame Mariem MOKHTAR-BENSEMIDA déclare la cessation définitive, à compter du 30 juin 2018 à 19h, de l'activité de l'officine de pharmacie, sise à ROUBAIX (59100), 9 place Faidherbe et restituant la licence qui y est attachée ;

Considérant qu'en application de l'article L.5125-7 du code de la santé publique, la cessation définitive de l'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de sa licence, laquelle doit être remise au directeur général de l'agence régionale de santé ;

ARRETE

Article 1er – Est constatée, au 30 juin 2018 à 19h, la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à ROUBAIX (59100), 9 place Faidherbe.

Article 2 – La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à ROUBAIX (59100), 9 place Faidherbe entraîne la caducité de la licence enregistrée sous le numéro 59#002036.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans un délai de 2 mois, comme le cas échéant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, à

compter de sa notification ou de sa publication. En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet à ce recours.

Article 4 – Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **23 JUL. 2018**

Pour la Directrice générale et par délégation
Le Sous-Directeur

Pierre BOUSSEMART



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-25-035

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-199 portant
modification de l'autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale multi-sites «
BIOFLANDRES » situé à
HALLENES-LES-HAUBOURDIN (59320)

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-199 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFLANDRES » situé à HALLENNES-LES-HAUBOURDIN (59320)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, le livre II de la sixième partie et notamment les articles L.6222-3, L.6222-5, L.6222-6, L.6223-4, L.6223-6 et D.6221-24 à D.6221-27 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiée relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale;

Vu l'arrêté de Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nord – Pas-de-Calais du 13 janvier 2012 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale «BIOFLANDRES » sis HALLENNES – LEZ – HAUBOURDIN (59 320), 442 rue des Bourreliers, ZAC du Moulin Lamblin, modifié le 14 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 décembre 2010 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « NORD BIOLOGIE», Zone d'activité de l'Orée du Golf, 6 rue Jules Verne à RONCHIN (59 790), modifié le 14 mai 2018 ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu le dossier réceptionné le 26 février 2018 par l'Agence Régionale de Santé, de la SELARL « BIOFLANDRES », représentée par Monsieur Thierry BLARINGHEM, biologiste co-gérant, et de Didier BUGUIN, biologiste responsable du site de Wormhout, relatif au transfert du 1 rue Esquelbecq vers le 4 bis rue Esquelbecq à WORMHOUT (59470), d'un site du laboratoire de biologie médicale « BIOFLANDRES » ;

Vu les pièces complémentaires adressées par mail le 26 mars 2018 et fax le 28 mai 2018 à l'ARS relatives au transfert d'un site du laboratoire de biologie médicale « BIOFLANDRES » implanté à WORMHOUT (59470) ;

Vu l'avis du pharmacien inspecteur en date du 17 juillet 2018 sur la demande de transfert d'un site du laboratoire de biologie médicale « BIOFLANDRES » implanté à WORMHOUT (59470) ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELARL « BIOFLANDRES » en date du 16 mai 2018 approuvant le principe de fusion avec la société « NORD BIOLOGIE », la transformation de la SELARL en société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS), le changement de dénomination de la société en « DIAGNOVIE » ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELARL « NORD BIOLOGIE » en date du 16 mai 2018 approuvant le principe de fusion avec la société « BIOFLANDRES » ;

Vu le projet de traité de fusion absorption entre la société « BIOFLANDRES » et la société « NORD BIOLOGIE » en date du 16 mai 2018 ;

Vu le dossier transmis, le 1^{er} juin 2018, par le représentant de la SELARL « BIOFLANDRES » relatif à la fusion absorption de la SELARL « NORD BIOLOGIE », au changement de forme et de dénomination de la société en SELAS « DIAGNOVIE » ;

Vu la lettre du conseil central de la section G de l'ordre national des pharmaciens en date du 13 juillet 2018 relative à la fusion absorption par la SELARL « BIOFLANDRES » de la SELARL « NORD BIOLOGIE » ;

Considérant que selon le point 1^{er}bis de l'article 7 – III de l'Ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la réforme de la biologie médicale modifiée, un laboratoire de biologie médicale qui résulte de la transformation de plusieurs laboratoires existants en un laboratoire de biologie médicale peut ouvrir un site nouveau à condition de conserver le même nombre total de sites ouverts au public ;

Considérant que le site du laboratoire de biologie médicale « BIOFLANDRES » implanté à WORMHOUT (59470) 1 rue Esquelbecq sera fermé concomitamment à l'ouverture du site localisé à WORMHOUT (59470), 4 bis rue Esquelbecq ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE » issu de la fusion – absorption de la SELARL « NORD BIOLOGIE » par la société « BIOFLANDRES » disposera de 28 sites ouverts au public, implantés sur les territoires de démocratie sanitaire de la Métropole Flandres et du Hainaut ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE » disposera d'un nombre de biologistes médicaux conforme aux dispositions des articles L.6222-6 et L.6223-6 du code de la santé publique ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE » respectera les règles de territorialité et prudentielles fixées par les articles L.6222-5, L.6222-3 et L.6223-4 du code de la santé publique ;

Considérant que les décisions de transformer en société d'exercice libéral par action simplifiée (SELAS) l'actuelle société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOFLANDRES », de modifier la dénomination sociale et le siège social, et de valider le principe de fusion par absorption de la SELARL « NORD BIOLOGIE » afin de transformer la société « BIOFLANDRES » en SELAS « DIAGNOVIE » dont le siège social sera situé à RONCHIN (59 790), Zone d'activité de l'Orée du Golf, 6 rue Jules Verne ont été prises à l'unanimité ;

Considérant que les modifications apportées au laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFLANDRES » sont conformes aux dispositions du Code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFLANDRES » devenu « DIAGNOVIE » exploité par la SELARL « BIOFLANDRES », devenue SELAS « DIAGNOVIE », dont le siège social est situé à HALLENNES – LEZ – HAUBOURDIN (59 320), 442 rue des Bourreliers, ZAC du Moulin Lamblin est modifiée comme suit :

« Le laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL « BIOFLANDRES » devenue SELAS « DIAGNOVIE » (numéro FINESS EJ : 59 005 185 0) dont le siège social est situé à RONCHIN (59 790), Zone d'activité de l'Orée du Golf, 6 rue Jules Verne, est autorisé à fonctionner sur les **28 sites** suivants :

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
442 rue des Bourreliers
ZAC du Moulin Lamblin
59 320 HALLENNES – LEZ – HAUBOURDIN
N° FINESS : 59 005 222 1
Fermé au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
22 rue Pierre Ogée
59 112 ANNOEULLIN
N° FINESS : 59 005 186 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
2 rue Pasteur
59 320 HAUBOURDIN
N° FINESS : 59 005 187 6
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
5bis Grand Place
59 270 BAILLEUL
N° FINESS : 59 005 188 4
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
725 avenue de Dunkerque
59 160 LOMME
N° FINESS : 59 005 189 2
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
7 rue de l'Industrie
59 280 ARMENTIERES
N° FINESS : 59 005 190 0
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
21 place de la République
59 136 WAVRIN
N° FINESS : 59 005 191 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
76 rue Sadi Carnot
59 280 ARMENTIERES
N° FINESS : 59 005 318 7
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
74 rue du Faubourg des Postes
59 000 LILLE
N° FINESS : 59 005 416 9
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
3 rue de Séchelles
59 140 DUNKERQUE
N° FINESS : 59 005 022 5
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
2809 avenue de Petite Synthe
59 140 DUNKERQUE
N° FINESS : 59 005 023 3
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
34 rue Hoche
59 140 DUNKERQUE
N° FINESS : 59 005 024 1
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
76 rue Carnot
59 380 BERGUES
N° FINESS : 59 005 025 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
4 bis rue d'Esquelbecq
59 470 WORMHOUT
N° FINESS : 59 005 026 6
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
Zone d'activité de l'Orée du Golf
6 rue Jules Verne
59 790 RONCHIN
N°FINESS : 59 004 892 2
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
136 boulevard de la République
59 120 LOOS
N°FINESS : 59 004 893 0
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
7 rue des Ecoles
59 510 HEM
N°FINESS : 59 004 901 1
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
27 boulevard Bizet
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ
N°FINESS : 59 004 899 7
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
3 avenue Paul Bert
59 390 LYS-LES-LANNOY
N°FINESS : 59 004 902 9
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
253 rue Jules Guesde
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ
N°FINESS : 59 004 900 3
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
25 rue Fénelon
59 113 SECLIN
N°FINESS : 59 004 896 3
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
88 rue Clémenceau
59 139 WATTIGNIES
N°FINESS : 59 004 898 9
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
121 avenue Jean Jaurès
59 790 RONCHIN
N°FINESS : 59 004 894 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
3 rue de Roubaix
59 242 TEMPLEUVE
N°FINESS : 59 004 897 1
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
206 rue Roger Salengro
59 830 CYSOING
N°FINESS : 59 004 895 5
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
11 rue d'Arras
59 000 LILLE
N° FINESS : 59 005 148 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
153 rue du Bourg
59 130 LAMBERSART
N° FINESS : 59 005 163 7
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
14 rue de la gare
59 150 WATTRELOS
N°FINESS : 59 004 961 5
Ouvert au public

Le laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE » devra fonctionner sur chacun des sites conformément aux exigences législatives et réglementaires. »

Article 2 : Toute modification, survenue postérieurement à la présente décision, relative soit à la personne des biologistes responsables et biologistes médicaux, soit aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale, doit être déclarée à la Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France dans le délai d'un mois.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France ainsi que du département du Nord et notifié à la SELAS « DIAGNOVIE ».

Fait à Lille, le **25 JUIL. 2018**

Pour la Directrice générale de
l'ARS Hauts-de-France et par délégation,
Le Sous-Directeur


Pierre BOUSSEMART

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-25-036

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-200 portant autorisation de transfert, rue de Folkestone, immeuble « Les Terrasses de la Falaise », à BOULOGNE-SUR-MER (62200), de l'officine de la pharmacie mutualiste exploitée par la Mutualité française Nord-Pas-de-Calais

Licence n° 62#000927

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-200 portant autorisation de transfert, rue de Folkestone, immeuble « Les Terrasses de la Falaise », à BOULOGNE-SUR-MER (62200), de l'officine de la pharmacie mutualiste exploitée par la Mutualité française Nord-Pas-de-Calais

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment, les articles L.5125-19 et R.5125-1;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 1990 autorisant la Mutualité française Nord-Pas-de-Calais à créer une officine de pharmacie au 7 rue Coquelin à BOULOGNE-SUR-MER (62200) et attribuant le numéro de licence 62#000658 à ladite officine ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'arrêté du ministère des solidarités et de la santé en date du 28 juin 2018 relatif à une demande de transfert de pharmacie mutualiste ;

ARRETE

Article 1^{er} – La licence accordée, sur autorisation ministérielle du 28 juin 2018, à la Mutualité française Nord-Pas-de-Calais pour le transfert de la pharmacie située 7 rue Coquelin à BOULOGNE-SUR-MER(62200) vers la rue de Folkestone, immeuble « Les Terrasses de la Falaise », de la même commune est enregistrée sous le n° 62#000927.

Article 2 – La gérance de cette pharmacie sera assurée conformément à l'article R.5125-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et qui sera notifié à la pharmacie mutualiste de la Mutualité française Nord-Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le **25 JUIL. 2018**

Pour la Directrice générale de l'ARS
Hauts-de-France et par délégation
Le Sous-Directeur

Pierre BOUSSEMART



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-27-029

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-202 portant constat
de cessation définitive d'activité et caducité de licence de
l'officine de pharmacie sise au 94 rue des Déportés à
CRESPIN (59154)



Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-202 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 94 rue des Déportés à CRESPIN (59154)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L.5125-7 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 janvier 1947 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie au 94 rue des Déportés à CRESPIN (59154) et attribuant le numéro de licence 59#000611 à ladite officine ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu la lettre réceptionnée le 15 janvier 2018, par laquelle Monsieur Christophe PAUWELS déclare la cessation définitive, à compter du 7 janvier 2018 à minuit, de l'activité de l'officine de pharmacie, sise à CRESPIN (59154), 94 rue des Déportés et restituant la licence qui y est attachée ;

Considérant qu'en application de l'article L.5125-7 du code de la santé publique, la cessation définitive de l'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de sa licence, laquelle doit être remise au directeur général de l'agence régionale de santé ;

ARRETE

Article 1er – Est constatée, au 7 janvier 2018 à minuit, la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à CRESPIN (59154), 94 rue des Déportés.

Article 2 – La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à CRESPIN (59154), 94 rue des Déportés entraîne la caducité de la licence enregistrée sous le numéro 59#000611.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans un délai de 2 mois, comme le cas échéant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, à compter de sa notification ou de sa publication. En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet à ce recours.

Article 4 – Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 JUIL. 2018

Pour la Directrice générale et par délégation
Le Sous-Directeur

Pierre BOUSSEMART



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-27-030

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-203 portant constat
de cessation définitive d'activité et caducité de licence de
l'officine de pharmacie sise au 114 rue Solférino à LILLE
(59000)



Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-203 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 114 rue Solférino à LILLE (59000)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L.5125-7 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 juillet 1942 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie au 114 rue Solférino à LILLE (59000) et attribuant le numéro de licence 59#000345 à ladite officine ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu la lettre réceptionnée le 23 février 2018, par laquelle Monsieur Dominique GAUDET déclare la cessation définitive, à compter du 26 février 2018 à minuit, de l'activité de l'officine de pharmacie, sise à LILLE (59000), 114 rue Solférino et restituant la licence qui y est attachée ;

Considérant qu'en application de l'article L.5125-7 du code de la santé publique, la cessation définitive de l'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de sa licence, laquelle doit être remise au directeur général de l'agence régionale de santé ;

ARRETE

Article 1er – Est constatée, au 26 février 2018 à minuit, la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à LILLE (59000), 114 rue Solférino.

Article 2 – La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à LILLE (59000), 114 rue Solférino entraîne la caducité de la licence enregistrée sous le numéro 59#000345.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans un délai de 2 mois, comme le cas échéant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, à compter de sa notification ou de sa publication. En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet à ce recours.

Article 4 – Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **27 JUIL. 2018**

Pour la Directrice générale et par délégation
Le Sous-Directeur


Pierre BOUSSEMART

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-03-010

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-205 portant rejet
d'une demande de transfert d'officine de pharmacie pour le
chemin de l'empire à SAINT-AMAND-LES-EAUX
(59230)

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-205 portant rejet d'une demande de transfert d'officine de pharmacie pour le chemin de l'empire à SAINT-AMAND-LES-EAUX (59230)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment, les articles L.5125-3 à L.5125-15 et R. 5125-1 à R.5125-11 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu la demande de transfert d'officine de pharmacie, du 14 rue Thiers à SAINT-AMAND-LES-EAUX (59230) vers le chemin de l'empire de la même commune, déposée par la SELARL « PHARMACIE BRAUN ET PESLA » représentée par Messieurs Philippe BRAUN et Jean-Renaud PESLA (associés exploitants), enregistrée, au vu de l'état complet du dossier, le 12 avril 2018 ;

Vu la demande d'avis adressée à l'Union Nationale des Pharmacies de France le 25 avril 2018 ;

Vu la demande d'avis adressée au Préfet du Nord le 25 avril 2018 ;

Vu l'avis de l'Union Syndicale des Pharmaciens du Nord en date du 15 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens en date du 25 juin 2018 ;

Vu l'avis du Syndicat des Pharmaciens du Nord en date du 26 juin 2018 ;

Considérant que l'article L.5125-3 du code de la santé publique dispose que les créations, les transferts et les regroupements d'officines de pharmacie doivent permettre de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans les quartiers d'accueil de ces officines et que les transferts et les regroupements ne peuvent être accordés que s'ils n'ont pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune ou du quartier d'origine ;

Considérant que la population résidente doit s'entendre, outre éventuellement de la population saisonnière, de la seule population domiciliée dans ces quartiers ou y ayant une résidence stable et qu'il peut, toutefois, être tenu compte pour apprécier cette population des éventuels projets immobiliers en cours ou certains ;

Considérant qu'il ne peut être tenu compte de la population de passage, se rendant dans un centre commercial ou une brasserie ;

Considérant, par ailleurs, que le caractère optimal de la réponse apportée par un projet de transfert ne saurait résulter du seul fait que le projet apporte une amélioration relative de la desserte par rapport à la situation d'origine ;

Considérant que la commune de SAINT-AMAND-LES-EAUX (59230) compte une population municipale de 16 534 habitants, selon le dernier recensement paru au journal officiel et sept officines de pharmacie ;

Considérant que le transfert d'officine de pharmacie sollicité par la SELARL « PHARMACIE BRAUN ET PESLA » s'effectue du 14 rue Thiers à SAINT-AMAND-LES-EAUX (59230) (IRIS n°0103 « Centre 2 » - 3408 habitants) vers le chemin de l'empire de la même commune (IRIS n°0104 « Thermal – Mont des Bruyères » - 2846 habitants) dans des locaux distants d'environ 2 kilomètres ;

Considérant, eu égard à la configuration des lieux et à la distance entre l'ancien et le nouvel emplacement, que le transfert d'officine demandé s'opère dans un autre quartier de SAINT-AMAND-LES-EAUX ;

Considérant que trois officines de pharmacie, la pharmacie Dazin-Dindeleux 13 Place du 11 novembre, la pharmacie Le Baube 18 Rue d'Orchies et la pharmacie Reisenhel 68 rue d'Orchies resteraient implantées au sein du quartier du centre-ville constitué notamment de la zone IRIS n°0103 « Centre 2 » de SAINT-AMAND-LES-EAUX suite au transfert de la « PHARMACIE BRAUN ET PESLA » et que par conséquent l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ne serait pas compromis ;

Considérant que le transfert sollicité s'effectuera précisément à l'ouest de la zone IRIS 0104, dans un secteur délimité par la Scarpe et la Rocade Nord ;

Considérant en outre que l'essentiel de la population de la zone IRIS 0104 est situé à l'est de la Rocade Nord, au mieux à environ 700 mètres à pied du nouveau local ;

Considérant que la rocade constitue un obstacle difficilement franchissable pour cette population d'autant que l'accès au nouveau local par les transports en commun est malaisé ;

Considérant, par conséquent, qu'en application de l'article L 5125-3 du Code de la Santé Publique, et compte tenu de la faible population résidente autour du lieu d'implantation projeté, ce transfert d'officine de pharmacie ne permettra pas de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil ;

Considérant, au vu de l'ensemble de ces éléments, que l'autorisation de transfert du 14 rue Thiers à SAINT-AMAND-LES-EAUX (59230) vers le chemin de l'empire de la même commune, de l'officine de pharmacie actuellement exploitée par la SELARL « PHARMACIE BRAUN ET PESLA » ne peut, en application de l'article L.5125-3 du code de la santé publique, être accordée ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est rejetée la demande de transfert d'officine de pharmacie, du 14 rue Thiers à SAINT-AMAND-LES-EAUX (59230) vers le chemin de l'empire de la même commune, déposée par la SELARL « PHARMACIE BRAUN ET PESLA » représentée par Messieurs Philippe BRAUN et Jean-Renaud PESLA (associés exploitants).

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 3 AOUT 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,



La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins

Christine VAN KEMMELBEKE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-27-019

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-208 portant constat
de cessation définitive d'activité et caducité de licence de
l'officine de pharmacie sise 58 rue Jean Jaurès à
ESCAUDAIN (59124)



Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-208 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise au 58 rue Jean Jaurès à ESCAUDAIN (59124)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L.5125-22 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 juillet 1942 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie au 58 rue Jean Jaurès à ESCAUDAIN (59124) et attribuant le numéro de licence 59#000344 à ladite officine ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu la lettre en date du 31 juillet 2018, réceptionnée le 2 août 2018, par laquelle Madame Bernadette WYLLEMAN déclare la cessation définitive, à compter du 31 juillet 2018 à 19 heures, de l'activité de l'officine de pharmacie, sise à ESCAUDAIN (59124), 58 rue Jean Jaurès et restituant la licence qui y est attachée ;

Considérant qu'en application de l'article L.5125-22 du code de la santé publique, la cessation définitive de l'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de sa licence, laquelle doit être remise au directeur général de l'agence régionale de santé ;

ARRETE

Article 1er – Est constatée, au 31 juillet 2018 à 19 heures, la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à ESCAUDAIN (59124), 58 rue Jean Jaurès.

Article 2 – La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à ESCAUDAIN (59124), 58 rue Jean Jaurès entraîne la caducité de la licence enregistrée sous le numéro 59#000344.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans un délai de 2 mois, comme le cas échéant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, à compter de sa notification ou de sa publication. En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet à ce recours.

Article 4 – Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 AOUT 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation



La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins

Christine VAN KEMMELBEKE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-23-006

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-212 portant
modification de l'autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale multi-sites «
CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE» situé 17 rue de
la Digue à LILLE (59 800)

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-212 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE» situé 17 rue de la Digue à LILLE (59 800)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, le livre II de la sixième partie et notamment les articles L.6222-3, L.6222-5, L.6222-6, L.6223-4, L.6223-6 et D.6221-24 à D.6221-27 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiée relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France en date 26 mai 2011 portant autorisation de fonctionnement, du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE » exploité par la SELAS « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE » sise à LILLE (59 800), 17 rue de la Digue, modifié le 18 mai 2018 ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu le dossier transmis, le 18 mai 2018, par le représentant de la SELAS « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE » relatif au transfert, du 3 place Wilson vers le 3 rue du Pont Hennuyer à DENAIN (59220), d'un site du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS DE FRANCE » ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE » disposera de 22 sites ouverts au public, implantés sur les territoires de démocratie sanitaire de la Métropole Flandres et du Hainaut ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE » disposera d'un nombre de biologistes médicaux conforme aux dispositions des articles L.6222-6 et L.6223-6 du code de la santé publique ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE » respectera les règles de territorialité et prudentielles fixées par les articles L.6222-5, L.6222-3 et L.6223-4 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE » sis à LILLE (59 800), 17 rue de la Digue est modifiée comme suit :

« Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE » exploité par la SELAS « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE » (numéro FINESS EJ : 59 004 980 5) dont le siège social est situé à LILLE (59 800), 17 rue de la Digue, est autorisé à fonctionner sur les **22 sites** suivants :

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
17 rue de la Digue
59 800 LILLE
N°FINESS : 59 004 981 3
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
2 rue Gambetta
59 110 LA MADELEINE
N°FINESS : 59 004 984 7
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
15 place Simon Vollant
59 800 LILLE
N°FINESS : 59 004 983 9
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
118 avenue de Dunkerque
59 800 LILLE
N°FINESS : 59 004 982 1
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
43 rue des Meuniers
59 810 LESQUIN
N°FINESS : 59 004 986 2
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
104 rue Roger Salengro
59 260 HELLEMMES
N°FINESS : 59 004 988 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
32 Boulevard Van Gogh
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ
N°FINESS : 59 004 987 0
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
27 rue du 18 juin 1940
59 230 SAINT-AMAND-LES EAUX
N°FINESS : 59 005 058 9
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
1-3 rue Gibour
59 580 ANICHE
N° FINESS : 59 005 206 4
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
1033 avenue de la République
59 700 MARCQ-EN-BAROEUL
N° FINESS : 59 004 985 4
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
226 rue Gambetta
59 184 SAINGHIN-EN-WEPPEES
N° FINESS : 59 005 207 2
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
237 rue Saint Sébastien
59 000 LILLE
N° FINESS : 59 005 304 7
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
205 rue du Général Leclerc
59 350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
N° FINESS : 59 005 305 4
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
18/2 rue du Général Leclerc
59 840 PERENCHIES
N° FINESS : 59 005 208 0
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
213 bis rue Pierre Legrand
59 000 LILLE
N° FINESS : 59 005 039 9
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
128-130-132 rue Pierre Mauroy
59 800 LILLE
N° FINESS : 59 005 042 3
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
139 rue du Faubourg de Roubaix
59 000 LILLE
N° FINESS : 59 005 041 5
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
37 avenue Emile Zola
59 000 LILLE
N° FINESS : 59 005 045 6
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
374 avenue de Dunkerque
59 130 LAMBERSART
N° FINESS : 59 005 046 4
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
102 rue de Lille
59 420 MOUVAUX
N° FINESS : 59 005 238 7
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
92 rue Jean Sans Peur
59 000 LILLE
N° FINESS : 59 005 889 7
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE »
3 rue du Pont Hennuyer
59 220 DENAIN
N° FINESS : 59 005 197 5
Ouvert au public

Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE HAUTS DE FRANCE » devra fonctionner sur chacun des sites conformément aux exigences législatives et réglementaires. »

Article 2 : Toute modification, survenue postérieurement à la présente décision, relative soit à la personne des biologistes responsables et biologistes médicaux, soit aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale, doit être déclarée à la Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France dans le délai d'un mois.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France ainsi que du département du Nord et notifié à la SELAS « CERBALLIANCE HAUTS-DE-FRANCE ».

Fait à Lille, le 23 AOÛT 2018

Pour la Directrice générale de
l'ARS Hauts-de-France et par délégation,
Le Sous-Directeur

Pierre BOUSSEMART

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-24-007

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-213 portant autorisation de transfert, au 16 rue du Maréchal Leclerc à WASQUEHAL (59290), de l'officine de pharmacie « BERLEMONT », officine gérée en nom propre

Licence n° 59#002345

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-213 portant autorisation de transfert, au 16 rue du Maréchal Leclerc à WASQUEHAL (59290), de l'officine de pharmacie « BERLEMONT », officine gérée en nom propre

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment, les articles L.5125-3 à L.5125-15 et R. 5125-1 à R.5125-11 en vigueur avant le 30 juillet 2018, date de publication des décrets d'application de l'ordonnance n°2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 1942 autorisant la création d'une officine de pharmacie au 27 rue Henri Jovenaux à WASQUEHAL (59290) et attribuant le numéro de licence 59#002185 à ladite officine ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu la demande de transfert d'officine de pharmacie, vers le 16 rue du Maréchal Leclerc à WASQUEHAL (59290), déposée par Madame Isabelle BERLEMONT, pour l'officine de pharmacie qu'elle exploite actuellement en nom propre au 27 rue Henri Jovenaux de la même commune enregistrée, au vu de l'état complet du dossier, le 2 mai 2018 ;

Vu la demande d'avis adressée le 6 juin 2018 à l'Union Nationale des Pharmacies de France ;

Vu la demande d'avis adressée le 6 juin 2018 à l'Union Syndicale des Pharmaciens du Nord ;

Vu la demande d'avis adressée le 6 juin 2018 au Préfet du Nord ;

Vu l'avis du Syndicat des Pharmaciens du Nord du 7 août 2018 ;

Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens en date du 9 juillet 2018 ;

Vu les avis réputés rendus du Préfet du Nord, de l'Union Nationale des Pharmacies de France et de l'Union Syndicale des Pharmaciens du Nord ;

Considérant que la demande d'autorisation de transfert de l'officine de pharmacie pour le 16 rue du Maréchal Leclerc à WASQUEHAL (59290) enregistrée le 2 mai 2018 demeure soumise aux dispositions du code de la santé publique dans leur rédaction antérieure à la date de publication des décrets pris pour l'application de l'ordonnance du 3 janvier 2018 susvisée ;

Considérant que l'article L.5125-3 (alinéa 1^{er}) du code de la santé publique, dans sa rédaction antérieure, dispose que les créations, les transferts et les regroupements d'officines de pharmacie doivent permettre de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans les quartiers d'accueil de ces officines et que les transferts et les regroupements ne peuvent être accordés que s'ils n'ont pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune ou du quartier d'origine ;

Considérant que les créations, les transferts et les regroupements d'officines de pharmacie ne peuvent être effectués que dans un lieu qui garantit un accès permanent du public à la pharmacie et permet à celle-ci d'assurer un service de garde ou d'urgence mentionné à l'article L.5125-22 du code de la santé publique dans sa rédaction antérieure ;

Considérant que la commune de WASQUEHAL (59290) compte une population municipale de 20 963 habitants, selon le dernier recensement paru au journal officiel, et sept officines de pharmacie ;

Considérant que l'opération de transfert de l'officine de pharmacie de la commune de WASQUEHAL (59290), du 27 rue Henri Jovenaux vers le 16 rue du Maréchal Leclerc à WASQUEHAL (59290) s'effectue dans des locaux distants d'environ 350 mètres, en un lieu visible et accessible ;

Considérant que le transfert envisagé implique un déplacement vers le nord de la même zone IRIS dénommée « Pharos-Haut Vinage » ;

Considérant que la pharmacie du Pavé de Lille, située au 7 rue Léon Jouhaux, à WASQUEHAL (59290) dessert également la population de la zone IRIS « Pharos-Haut Vinage » et qu'elle est située à 700 mètres du lieu envisagé pour le transfert de l'officine de pharmacie et au sud de la zone IRIS ;

Considérant que ce transfert d'officine de pharmacie dans la même commune ne modifiera pas de façon substantielle la desserte pharmaceutique des habitants de la commune de WASQUEHAL (59290) et qu'il permettra, conformément à l'article L.5125-3 du code de la santé publique, de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de ces habitants ;

Considérant que les conditions minimales d'installation seront remplies dans le local situé au 16 rue du Maréchal Leclerc à WASQUEHAL (59290), conformément aux articles R.5125-9 et R.5125-10 du code de la santé publique dans leur rédaction antérieure ;

Considérant, par ailleurs, que les locaux seront adaptés aux nouvelles missions des pharmaciens d'officines de pharmacie définies à l'article L.5125-1-1A du code de la santé publique ;

Considérant que le transfert d'officine de pharmacie, du 27 rue Henri Jovenaux vers le 16 rue du Maréchal Leclerc à WASQUEHAL (59290) sollicité par Madame Isabelle BERLEMONT, gérante en nom propre de l'officine de pharmacie, peut, en application de l'article L.5125-14 du code de la santé publique dans sa rédaction antérieure, être autorisé ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le transfert au 16 rue du Maréchal Leclerc à WASQUEHAL (59290) de l'officine de pharmacie actuellement exploitée au 27 rue Henri Jovenaux à WASQUEHAL (59290) par Madame Isabelle BERLEMONT (pharmacienne exploitante en nom propre), est autorisé.

Article 2 – La présente autorisation ne prend effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de sa notification. A l'issue de ce délai de trois mois, l'officine dont le transfert a été autorisé doit être effectivement ouverte au public dans les deux ans à compter de la notification de l'arrêté de licence. Cette période peut être prolongée par le directeur général de l'agence régionale de santé en cas de force majeure constatée.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et qui sera notifié à Madame Isabelle BERLEMONT.

Fait à Lille, le

24 JUILLET 2018

Pour la Directrice générale de l'ARS
Hauts-de-France et par délégation
Le Sous-Directeur

Pierre BOUSSEMART

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-28-006

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-215 portant autorisation de transfert, à l'angle de la rue du renouveau et de la rue Pierre Mendès France à VENDIN LES BETHUNE (62232), de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL « PHARMACIE LACHOR »

Licence n° 62#000928

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-215 portant autorisation de transfert, à l'angle de la rue du renouveau et de la rue Pierre Mendès France à VENDIN LES BETHUNE (62232), de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL « PHARMACIE LACHOR »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment, les articles L.5125-3 à L.5125-15 et R. 5125-1 à R.5125-11 en vigueur avant le 30 juillet 2018, date de publication des décrets d'application de l'ordonnance n°2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 1965 autorisant la création d'une officine de pharmacie au 2 rue Pierre Mendès France à VENDIN LES BETHUNE (62 232) et attribuant le numéro de licence 62#000437 à ladite officine ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu la demande de transfert d'officine de pharmacie, vers l'angle de la rue du renouveau et de la rue Pierre Mendès France à VENDIN LES BETHUNE (62232), déposée par Madame Virginie LACHOR, pour l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL « PHARMACIE LACHOR » au 2 rue Pierre Mendès France de la même commune enregistrée, au vu de l'état complet du dossier, le 3 mai 2018 ;

Vu la demande d'avis adressée le 1er juin 2018 à l'Union syndicale des Pharmaciens du Pas-de-Calais ;

Vu la demande d'avis adressée le 1er juin 2018 au Syndicat Départemental des Pharmaciens du Pas-de-Calais ;

Vu l'avis du Préfet du Pas-de-Calais en date du 8 juin 2018 ;

Vu l'avis du Syndicat Départemental des Pharmaciens du Pas-de-Calais en date du 30 juillet 2018 ;

Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens en date du 9 juillet 2018 ;

Vu les avis réputés rendus de l'Union Nationale des Pharmacies de France et de l'Union syndicale des Pharmaciens du Pas-de-Calais ;

Considérant que la demande d'autorisation de transfert de l'officine de pharmacie pour l'angle de la rue du renouveau et de la rue Pierre Mendès France à VENDIN LES BETHUNE (62232) enregistrée le 3 mai 2018 demeure soumise aux dispositions du code de la santé publique dans leur rédaction antérieure à la date de publication des décrets pris pour l'application de l'ordonnance du 3 janvier 2018 susvisée ;

Considérant que l'article L.5125-3 (alinéa 1^{er}) du code de la santé publique, dans sa rédaction antérieure, dispose que les créations, les transferts et les regroupements d'officines de pharmacie doivent permettre de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans les quartiers d'accueil de ces officines et que les transferts et les regroupements ne peuvent être accordés que s'ils n'ont pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune ou du quartier d'origine ;

Considérant que les créations, les transferts et les regroupements d'officines de pharmacie ne peuvent être effectués que dans un lieu qui garantit un accès permanent du public à la pharmacie et permet à celle-ci d'assurer un service de garde ou d'urgence mentionné à l'article L.5125-22 du code de la santé publique dans sa rédaction antérieure ;

Considérant que la commune de VENDIN LES BETHUNE (62232) compte une population municipale de 2 424 habitants, selon le dernier recensement paru au journal officiel, et une seule officine de pharmacie ;

Considérant que l'opération de transfert de l'officine de pharmacie de la commune de VENDIN LES BETHUNE (62232), du 2 rue Pierre Mendès France vers l'angle de la rue du renouveau et de la rue Pierre Mendès France de la même commune s'effectue dans des locaux distants d'environ 400 mètres, en un lieu visible et accessible ;

Considérant que le transfert envisagé implique un déplacement sur le même axe, à savoir la voie départementale D181, qui traverse la ville d'ouest en est ;

Considérant que l'emplacement projeté bénéficiera de places de parking facilitant le stationnement des véhicules terrestre à moteur ;

Considérant que ce transfert d'officine de pharmacie dans la même commune ne modifiera pas de façon substantielle la desserte pharmaceutique des habitants de la commune de VENDIN LES BETHUNE (62232) et qu'il permettra, conformément à l'article L.5125-3 du code de la santé publique, de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de ces habitants ;

Considérant que les conditions minimales d'installation seront remplies dans le local situé à l'angle de la rue du renouveau et de la rue Pierre Mendès France à VENDIN LES BETHUNE (62232), conformément aux articles R.5125-9 et R.5125-10 du code de la santé publique dans leur rédaction antérieure ;

Considérant, par ailleurs, que les locaux seront adaptés aux nouvelles missions des pharmaciens d'officines de pharmacie définies à l'article L.5125-1-1A du code de la santé publique ;

Considérant que le transfert d'officine de pharmacie, du 2 rue Pierre Mendès France vers l'angle de la rue du renouveau et de la rue Pierre Mendès France à VENDIN LES BETHUNE (62232) sollicité par Madame Virginie LACHOR, pour l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL « PHARMACIE LACHOR », peut, en application de l'article L.5125-14 du code de la santé publique dans sa rédaction antérieure, être autorisé ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le transfert à l'angle de la rue du renouveau et de la rue Pierre Mendès France à VENDIN LES BETHUNE (62232) de l'officine de pharmacie actuellement exploitée au 2 rue Pierre Mendès France à VENDIN LES BETHUNE (62232) par la SELARL « PHARMACIE LACHOR », représentée par Madame Virginie LACHOR, est autorisé.

Article 2 – La présente autorisation ne prend effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de sa notification. A l'issue de ce délai de trois mois, l'officine dont le transfert a été autorisé doit être effectivement ouverte au public dans les deux ans à compter de la notification de l'arrêté de licence. Cette période peut être prolongée par le directeur général de l'agence régionale de santé en cas de force majeure constatée.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et qui sera notifié à Madame Virginie LACHOR.

Fait à Lille, le 28 AOUT 2018

Pour la Directrice générale de l'ARS
Hauts-de-France et par délégation
Le Sous-Directeur

Pierre BOUSSEMART

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-03-011

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-206 portant
rectification de l'arrêté

DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-199 portant modification
de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites « BIOFLANDRES » situé à
HALLENES-LES-HAUBOURDIN (59320)

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-206 portant rectification de l'arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-199 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFLANDRES » situé à HALLENNES-LES-HAUBOURDIN (59320)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, le livre II de la sixième partie et notamment les articles L.6222-3, L.6222-5, L.6222-6, L.6223-4, L.6223-6 et D.6221-24 à D.6221-27 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiée relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-199 de l'ARS Hauts-de-France du 25 juillet 2018 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFLANDRES » situé à HALLENNES-LES-HAUBOURDIN (59320) ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Considérant que l'arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-199 indique que le laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE » de HEM (59510) se situe 7 rue des écoles alors que ce dernier a déménagé au 4 rue du Lin de la même commune ;

Considérant qu'il convient en conséquent de modifier l'article 1 de l'arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-199 afin de corriger l'adresse du laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE » de HEM (59510) en indiquant qu'il se situe 4 rue du Lin ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° DOS-SD-PerfQual-PDSB-2018-199 du 25 juillet 2018 est ainsi rectifié :

« Le laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL « BIOFLANDRES » devenue SELAS « DIAGNOVIE » (numéro FINESS EJ : 59 005 185 0) dont le siège social est situé à RONCHIN (59 790), Zone d'activité de l'Orée du Golf, 6 rue Jules Verne, est autorisé à fonctionner sur les **28 sites** suivants :

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
442 rue des Bourreliers
ZAC du Moulin Lamblin
59 320 HALLENNES – LEZ – HAUBOURDIN
N° FINESS : 59 005 222 1
Fermé au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
22 rue Pierre Ogée
59 112 ANNOEULLIN
N° FINESS : 59 005 186 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
2 rue Pasteur
59 320 HAUBOURDIN
N° FINESS : 59 005 187 6
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
5bis Grand Place
59 270 BAILLEUL
N° FINESS : 59 005 188 4
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
725 avenue de Dunkerque
59 160 LOMME
N° FINESS : 59 005 189 2
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
7 rue de l'Industrie
59 280 ARMENTIERES
N° FINESS : 59 005 190 0
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
21 place de la République
59 136 WAVRIN
N° FINESS : 59 005 191 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
76 rue Sadi Carnot
59 280 ARMENTIERES
N° FINESS : 59 005 318 7
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
74 rue du Faubourg des Postes
59 000 LILLE
N° FINESS : 59 005 416 9
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
3 rue de Séchelles
59 140 DUNKERQUE
N° FINESS : 59 005 022 5
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
2809 avenue de Petite Synthe
59 140 DUNKERQUE
N° FINESS : 59 005 023 3
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
34 rue Hoche
59 140 DUNKERQUE
N° FINESS : 59 005 024 1
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
76 rue Carnot
59 380 BERGUES
N° FINESS : 59 005 025 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
4 bis rue d'Esquelbecq
59 470 WORMHOUT
N° FINESS : 59 005 026 6
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
Zone d'activité de l'Orée du Golf
6 rue Jules Verne
59 790 RONCHIN
N° FINESS : 59 004 892 2
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
136 boulevard de la République
59 120 LOOS
N° FINESS : 59 004 893 0
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
4 rue du Lin
59 510 HEM
N° FINESS : 59 004 901 1
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
27 boulevard Bizet
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ
N° FINESS : 59 004 899 7
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
3 avenue Paul Bert
59 390 LYS-LES-LANNOY
N° FINESS : 59 004 902 9
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
253 rue Jules Guesde
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ
N° FINESS : 59 004 900 3
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
25 rue Fénelon
59 113 SECLIN
N°FINESS : 59 004 896 3
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
88 rue Clémenceau
59 139 WATTIGNIES
N°FINESS : 59 004 898 9
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
121 avenue Jean Jaurès
59 790 RONCHIN
N°FINESS : 59 004 894 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
3 rue de Roubaix
59 242 TEMPLEUVE
N°FINESS : 59 004 897 1
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
206 rue Roger Salengro
59 830 CYSOING
N°FINESS : 59 004 895 5
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
11 rue d'Arras
59 000 LILLE
N° FINESS : 59 005 148 8
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
153 rue du Bourg
59 130 LAMBERSART
N° FINESS : 59 005 163 7
Ouvert au public

Laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE »
14 rue de la gare
59 150 WATTRELOS
N°FINESS : 59 004 961 5
Ouvert au public

Le laboratoire de biologie médicale « DIAGNOVIE » devra fonctionner sur chacun des sites conformément aux exigences législatives et réglementaires. »

Article 2 : Toute modification, survenue postérieurement à la présente décision, relative soit à la personne des biologistes responsables et biologistes médicaux, soit aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale, doit être déclarée à la Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France dans le délai d'un mois.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France ainsi que du département du Nord et notifié à la SELAS « DIAGNOVIE ».

Fait à Lille, le - 3 AOUT 2018

Pour la Directrice Générale de
l'ARS Hauts-de-France et par délégation,

La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins

Christine VAN KEMMELBEKE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-03-002

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-216 portant autorisation d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé et portant autorisation de l'activité de sous-traitance d'exécution de préparations

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-216 portant autorisation d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé et portant autorisation de l'activité de sous-traitance d'exécution de préparations

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.5121-5, L.5125-1, L.5125-1-1, R.5125-33-1 et R.5125-33-2 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu la décision du Directeur général de l'Afssaps du 5 novembre 2007 relative aux bonnes pratiques de préparation ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2014 fixant la liste des préparations pouvant présenter un risque pour la santé mentionnées à l'article L.5125-1-1 du code de la santé publique ;

Vu la décision de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 accordant délégations de signature de la directrice de l'ARS ;

Vu la demande présentée le 26 avril 2017, par madame Emmanuelle RICHARD et monsieur David ALAPINI, pharmaciens titulaires de l'officine du Palais, sise à DUNKERQUE, 5 Place du Palais de Justice, sollicitant l'autorisation d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé prévue à l'article L.5125-1-1 du code de la santé publique et, l'autorisation d'activité de sous-traitance d'exécution de préparations ;

Vu les informations complémentaires nécessaires à l'instruction demandées aux titulaires par courrier du 13 juillet 2017 et reçues par courrier le 10 juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable en date du 17 août 2018 du pharmacien inspecteur de santé publique après enquête le 6 juillet 2017 ;

Considérant que selon l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique, l'activité d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé sollicitée par madame Emmanuelle RICHARD et monsieur David ALAPINI pour l'officine sise à DUNKERQUE, 5 Place du Palais de Justice, peut être considérée comme étant réalisée conformément aux bonnes pratiques de préparation susvisées, celle-ci disposant des moyens en locaux, en personnel affecté à l'exécution des préparations, en matériel, équipements et installations de préparation ainsi que de systèmes informatisés dédiés à cette activité ;

Considérant, par conséquent, que l'autorisation d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé peut, en application de l'article L.5125-1-1 du code de la santé publique, être accordée à l'officine de

pharmacie sise à DUNKERQUE, 5 Place du Palais de Justice, dont les pharmaciens titulaires sont madame Emmanuelle RICHARD et monsieur David ALAPINI ;

Considérant que selon l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique, l'activité de sous-traitance d'exécution de préparations sollicitée par madame Emmanuelle RICHARD et monsieur David ALAPINI, pour l'officine sise à DUNKERQUE, 5 Place du Palais de Justice, peut être considérée comme étant réalisée conformément aux bonnes pratiques de préparation susvisées, celle-ci disposant des moyens en locaux, en personnel affecté à l'exécution des préparations, en matériel, équipements et installations de préparation ainsi que de systèmes informatisés dédiés à cette activité ;

Considérant, par conséquent, que l'autorisation d'activité de sous-traitance d'exécution de préparations peut, en application de l'article L.5125-1 du code de la santé publique, être accordée à l'officine de pharmacie sise à DUNKERQUE, 5 Place du Palais de Justice, dont les pharmaciens titulaires sont madame Emmanuelle RICHARD et monsieur David ALAPINI ;

ARRETE

Article 1er – L'officine de pharmacie sise à DUNKERQUE, 5 Place du Palais de Justice, dont les pharmaciens titulaires sont madame Emmanuelle RICHARD et monsieur David ALAPINI, est autorisée à exercer l'activité d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé pour les préparations suivantes :

- Des préparations, sous toutes formes, à base d'une ou plusieurs substances mentionnées aux 12° à 14° de l'article L.1342-2 du code de la santé publique ;
- Des préparations destinées aux enfants de moins de 12 ans, contenant des substances vénéneuses mentionnées à l'article L.5132-1 du code de la santé publique, à l'exclusion des préparations destinées à être appliquées sur la peau contenant des substances mentionnées au 4° du même article

Article 2 – L'officine de pharmacie sise à DUNKERQUE, 5 Place du Palais de Justice, dont les pharmaciens titulaires sont madame Emmanuelle RICHARD et monsieur David ALAPINI, est également autorisée à exercer l'activité de sous-traitance d'exécution de préparations, y compris les préparations pouvant présenter un risque pour la santé autorisées à l'article 1^{er}.

Article 3 – Les formes pharmaceutiques / catégories de préparations autorisées sont :

- Solutions buvables ;
- Gélules ;
- Crèmes, pommades, lotions, sachets de poudres composées ;
- Bains de bouche ;
- Suppositoires.

Article 4 – Toute modification des éléments communiqués dans la demande d'autorisation et relatifs à la liste des formes pharmaceutiques envisagées et la ou les catégories de préparations, aux plans des locaux de l'officine où sont exécutées les préparations pouvant présenter un risque pour la santé ou non, au nombre et à la qualification des personnels affectés à l'exécution des préparations pouvant présenter un risque pour la santé ou non, aux matériels, équipements et installations de préparation affectés à l'activité d'exécution de préparations pouvant présenter un risque pour la santé ou non doit faire l'objet d'une déclaration à la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

Article 5 – Un bilan quantitatif annuel des préparations pouvant présenter un risque pour la santé réalisées, classées par catégories de préparations et par formes pharmaceutiques, sera transmis par le titulaire de l'autorisation d'exécuter des préparations pouvant présenter un risque pour la santé à la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France au plus tard le 31 mars de l'année suivante. A défaut de transmission, l'autorisation pourra être retirée dans les conditions prévues au V de l'article R.5125-33-1 du code de la santé publique.

Article 6 – Un relevé annuel des contrats de sous-traitance indiquant les coordonnées des donneurs d'ordre, le nombre de préparations sous-traitées, les formes pharmaceutiques sous-traitées, les substances actives qu'elles contiennent et le cas échéant, les catégories de préparations pour lesquelles l'autorisation est délivrée est effectué par le titulaire de l'autorisation d'exercer l'activité de sous-traitance au plus tard le 31 mars de l'année suivante. Il est transmis à la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France A défaut de transmission, l'autorisation pourra être retirée dans les conditions prévues au V de l'article R.5125-33-2 du code de la santé publique.

Article 7 – La présente autorisation pourra être retirée ou suspendue, totalement ou partiellement, après enquête d'un pharmacien inspecteur de l'Agence Régionale de Santé si l'officine ne respecte plus les bonnes pratiques de préparations, ne respecte pas le champ de la présente autorisation ou réalise les préparations dans des conditions dangereuses pour la santé publique.

Article 8 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, ou d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre chargée de la Santé dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Un recours contentieux peut être formé dans le même délai auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 9 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 3 SEP. 2018

Pour la Directrice générale de l'ARS
Hauts-de-France et par délégation
Le Sous-Directeur

Pierre BOUSSEMART

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-02-018

Décision attributive de financement n°
DOS/SDES/ALLOC/FIR/2018/76 au titre du Fonds
d'Intervention Régional applicable en 2018 au CH
d'Avesnes sur Helpe (590781795)

**DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N°DOS/SDES/ALLOC/FIR/2018/76
AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2018 AU
CENTRE HOSPITALIER D' AVESNES SUR HELPE (FINESS N°590781795)**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 à R.1435-36, D.1435-36-1 à D.1435-36-2 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2018 modifié fixant pour l'année 2018 le montant des crédits attribués aux Agences Régionales de Santé au titre du Fonds d'Intervention Régional et le montant des transferts prévus à l'article L.174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la circulaire n° SG/2018/117 du 11 mai 2018 relative aux modalités de mise en œuvre du Fonds d'Intervention Régional en 2018 ;

Vu le budget rectificatif n° 1 du budget annexe FIR ARS en date du 20 juin 2018 consacré à la gestion des crédits du Fonds d'Intervention Régional pour l'année 2018 ;

Vu la décision de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu le Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France, en particulier, le Schéma Régional d'Organisation des Soins du PRS, arrêté par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France le 5 juillet 2018 ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu le 28 juin 2012 entre l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais et le Centre Hospitalier d'AVESNES SUR HELPE, et ses avenants ultérieurs ;

DECIDE

Article 1 : Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régional pour l'exercice 2018 au Centre Hospitalier d'AVESNES SUR HELPE est fixé à **425 075 euros**. Ce financement est réparti selon les modalités décrites ci-après.

Article 2 : Les crédits délégués au titre de la mission 2 – Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés et amélioration de la qualité et de la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale – sur le dispositif des équipes mobiles de soins palliatifs (imputation budgétaire n°2.3.2) sont fixés à **272 925 euros**.

Article 3 : Les crédits délégués au titre de la mission 2 – Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés et amélioration de la qualité et de la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale – sur le dispositif des équipes de liaison en addictologie (imputation budgétaire n° 2.3.4) sont fixés à **142 050 euros**.

Article 4 : Les crédits délégués au titre de la mission 4 – Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels – sur le dispositif des autres aides à la contractualisation (imputation budgétaire n° 4.2.5) sont fixés à **10 100 euros**.

Article 5 : Un tableau annexé à la présente décision fait état des financements attribués au titre du Fonds d'Intervention Régional pour 2018.

Article 6 : Les montants figurant dans la présente décision, déduction faite des éventuels acomptes effectués depuis le 1^{er} janvier 2018 sur ces dispositifs au titre du Fonds d'Intervention Régional 2018, sont payés par douzièmes mensuels par l'Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

Article 7 : Les montants figurant dans la présente décision serviront de base au calcul des acomptes qui seront versés dans le cadre de l'exercice 2019 du Fonds d'Intervention Régional.

Article 8 : La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

Article 9 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 10 : Le Directeur de l'Offre de Soins et l'Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **02 AOUT 2018**

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins


Arnaud CORVAISIER

ANNEXE A LA DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/ALLOC/FIR/2018/76 AU TITRE DU FIR 2018 prise le 02 AOUT 2018

N° FINESS 590781795

Nom de l'établissement : CH AVESNES SUR HELPE

Numéro de compte	Libellé du compte	Mesure	Montant	Date de la décision
2.3.2	Equipes mobiles de soins palliatifs		272 925	02 AOUT 2018
2.3.4	Equipes de liaison en addictologie		142 050	02 AOUT 2018
4.2.5	Autres aides à la contractualisation	Chef de pôle indemnités	5 268	02 AOUT 2018
4.2.5	Autres aides à la contractualisation	Chef de pôle formation	4 832	02 AOUT 2018
Total :			425 075	

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-02-022

Décision attributive de financement n°
DOS/SDES/ALLOC/FIR/2018/79 au titre du Fonds
d'Intervention Régional applicable en 2018 au CH de
Denain (590782165)

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N°DOS/SDES/ALLOC/FIR/2018/79
AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2018 AU
CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN (FINESS N°590782165)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 à R.1435-36, D.1435-36-1 à D.1435-36-2 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2018 modifié fixant pour l'année 2018 le montant des crédits attribués aux Agences Régionales de Santé au titre du Fonds d'Intervention Régional et le montant des transferts prévus à l'article L.174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la circulaire n° SG/2018/117 du 11 mai 2018 relative aux modalités de mise en œuvre du Fonds d'Intervention Régional en 2018 ;

Vu le budget rectificatif n° 1 du budget annexe FIR ARS en date du 20 juin 2018 consacré à la gestion des crédits du Fonds d'Intervention Régional pour l'année 2018 ;

Vu la décision de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu le Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France, en particulier, le Schéma Régional d'Organisation des Soins du PRS, arrêté par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France le 5 juillet 2018 ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu le 30 juin 2012 entre l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais et le Centre Hospitalier de DENAIN, et ses avenants ultérieurs ;

Vu la décision attributive de financement n°DOS/SDES/ALLOC/FIR/2018/53 du 24 juillet 2018 ;

DECIDE

Article 1 : La présente décision modifie comme suit le montant des crédits fixés par la décision n°DOS/SDES/ALLOC/FIR/2018/53 du 24 juillet 2018.

Article 2 : Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régional pour l'exercice 2018 au Centre Hospitalier de DENAIN est fixé à **1 249 748 euros**.

Article 3 : Ce montant comprend des crédits complémentaires fixés à **749 748 euros**. Ce financement est réparti selon les modalités décrites ci-après.

Article 4 : Les crédits délégués au titre de la mission 2 – Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés et amélioration de la qualité et de la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale – sur le dispositif des équipes mobiles de soins palliatifs (imputation budgétaire n°2.3.2) sont fixés à **310 000 euros**.

Article 5 : Les crédits délégués au titre de la mission 2 – Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés et amélioration de la qualité et de la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale – sur le dispositif des pratiques de soins en cancérologie (imputation budgétaire n° 2.3.5) sont fixés à **19 308 euros**.

Article 6 : Les crédits délégués au titre de la mission 2 – Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés et amélioration de la qualité et de la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale – sur le dispositif des équipes mobiles de gériatrie (imputation budgétaire n° 2.3.8) sont fixés à **55 000 euros**.

Article 7 : Les crédits délégués au titre de la mission 3 – Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire – sur le dispositif de la permanence des soins en établissements de santé publics (imputation budgétaire n° 3.3.3) sont fixés à **362 476 euros**.

Article 8 : Les crédits délégués au titre de la mission 4 – Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels – sur le dispositif des autres aides à la contractualisation (imputation budgétaire n° 4.2.5) sont fixés à **2 964 euros**.

Article 9 : Un tableau annexé à la présente décision fait état des financements attribués au titre du Fonds d'Intervention Régional pour 2018.

Article 10 : Les montants figurant dans la présente décision, déduction faite des éventuels acomptes effectués depuis le 1^{er} janvier 2018 sur ces dispositifs au titre du Fonds d'Intervention Régional 2018, sont payés par douzièmes mensuels par l'Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

Article 11 : Les montants figurant dans la présente décision serviront de base au calcul des acomptes qui seront versés dans le cadre de l'exercice 2019 du Fonds d'Intervention Régional.

Article 12 : La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

Article 13 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 14 : Le Directeur de l'Offre de Soins et l'Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

02 AOUT 2018

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins

Arnaud CORVAISIER

ANNEXE A LA DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/ALLOC/FIR/2018/79 AU TITRE DU FIR 2018 prise le

02 AOUT 2018

N° FINESS 590782165

Nom de l'établissement : CH DENAIN

Numéro de compte	Libellé du compte	Mesure	Montant	Date de la décision
4.2.8	Aides à l'investissement hors plans nationaux	USLD - subvention d'investissement projet immobilier V120	500 000	24/07/2018
2.3.2	Equipes mobiles de soins palliatifs		310 000	02 AOUT 2018
2.3.5	Pratiques de soins en cancérologie	Dispositif d'annonce et soins de support	19 308	02 AOUT 2018
2.3.8	Equipes mobiles de gériatrie		55 000	02 AOUT 2018
3.3.3	Permanence des soins en établissements publics		362 476	02 AOUT 2018
4.2.5	Autres aides à la contractualisation	Chef de pôle indemnités	1 756	02 AOUT 2018
4.2.5	Autres aides à la contractualisation	Chef de pôle formation	1 208	02 AOUT 2018
Total :			1 249 748	

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-05-001

décision tarifaire CPOM Autisme 59-62 05 septembre
2018

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION POUR L'ANNEE 2018 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION
GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU
AUTISME 59/62 - 620027185
POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS**

590047163	IME	Les Fontinelles Annoeullin
590047841	FAM	La Faisanderie Attiches
590035150	FAM	La Ferme au Bois Genech
590811063	FAM	Les Aubépines Hantay
590022679	FAM	Asperger Herlies
590034542	FAM	Alter égo Herlies
590007274	MAS	La Fermette La Bassée
620018580	FAM	Le Terril Vert Liévin
590044418	FAM	Les trois Bonniers Orchies
590048286	SESSAD	Ecla Roubaix
590785044	IME	Le relais Tourcoing
590030508	SESSAD	Les petits Pas Tourcoing
590048534	ESAT	Les trois Bonniers Orchies

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 3 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 fixant pour l'année 2018 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code, publié au journal officiel du 20 mai 2018 ;

Vu la décision n°2018-08 du 24 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018, publiée au journal officiel du 30 mai 2018 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour la période 2017-2021 entre AUTISME 59-62 et les services de l'Agence Régionale de Santé ;

D E C I D E

Article 1 – Pour l'exercice budgétaire 2018, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'assurance maladie, gérés par l'entité dénommée **AUTISME 59-62 (620027185)** (dont le siège est situé 4, rue Jules Ferry, BP 10133, 62220 CARVIN) a été fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé à **11 606 830,84 €** et se répartit comme suit :

IME : 5 125 809,45 €			
FINESS	ETABLISSEMENT	DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS	DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS
590 047 163	IME Les Fontinelles Annoeullin	2 977 701,59 €	
590 785 044	IME Le relais Tourcoing	2 148 107,86 €	
MAS : 374 052,24 €			
FINESS	ETABLISSEMENT	DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS	DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS
590 039 897	MAS La Fermette La Bassée	374 052,24 €	
FAM : 4 337 322,12 €			
FINESS	ETABLISSEMENT	DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS	DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS
590 047 841	FAM La Faisanderie Attiches	1 003 546,31 €	
590 035 150	FAM La Ferme au Bois Genech	706 008,16 €	
590 811 063	FAM Les Aubépines Hantay	574 450,25 €	
590 022 679	FAM Asperger Herlies	148 181,69 €	
590 034 542	FAM Alter égo Herlies	171 214,35 €	
620 018 580	FAM Le Terril Vert Liévin	1 034 793,60 €	
590 044 418	FAM Les Trois Bonniers Orchies	699 127,76 €	

SESSAD : 1 582 431,53 €			
FINESS	ETABLISSEMENT	DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS	DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS
590 048 286	SESSAD Ecla Roubaix	1 066 914,12 €	
590 030 508	SESSAD Les Petits Pas Tourcoing	515 517,41 €	
ESAT : 187 215,50 €			
FINESS	ETABLISSEMENT	DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS	DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS
590 048 534	ESAT Les Trois Bonniers Orchies	187 215,50 €	

Article 2 – La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 967 235,90 €.

Article 3 – Les tarifs journaliers mentionnés à l'article R314-112 du CASF des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées sont :

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
IME Les Fontinelles Annoeullin	
Internat	658,20 €
Accueil de jour	438,80 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
FAM La Faisanderie Attiches	
Internat	104,48 €
Accueil de jour	69,65 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
FAM La Ferme au Bois Genech	
Internat	64,28 €
Accueil de jour	42,85 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
FAM Les Aubépines Hantay	
Externat	55,64 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
FAM Asperger Herlies	
Externat	67,60 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
FAM Alter égo Herlies	
Externat	59,95 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
MAS La Fermette La Bassée	
Externat	88,80 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
FAM Le Terril Vert Liévin	
Internat	80,90 €
Externat	53,93 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
FAM Les Trois Bonniers Orchies	
Internat	86,11 €
Externat	57,41 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
SESSAD Ecla Roubaix	
Externat	269,90 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
IME Le relais Tourcoing	
Internat	294,81 €
Externat	196,54 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
SESSAD Les Petits Pas Tourcoing	
Externat	231,59 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIF JOURNALIER EN EUROS
ESAT Les Trois Bonniers Orchies	
Externat	74,00 €

Article 4 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire AUTISME 59-62 (620027185) et à la structure dénommée CPOM AUTISME 59/62 (620027185).

Article 6 – La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

5 SEP. 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation
Le Sous-Directeur de l'offre Médico-Sociale
Appui à la coordination territoriale

Reynald LEMAHIEU